



P R O C E S - V E R B A L

**de la séance du Conseil communal de Renens
du mercredi 29 juin 2005, à 20H15
à la Salle de Spectacles**

5^{ème} séance 2005

Séance du mercredi 29 juin 2005

Présidence de M. Jacques Studer, Vice-président

Je vous souhaite la bienvenue à cette cinquième séance de l'année !

J'adresse mes salutations, en priorité, et vous le comprendrez bien, à Monsieur Divorne, président de notre Conseil, qui a subi au début de ce mois une importante intervention chirurgicale. Aux dernières nouvelles, son moral est bon, sa santé s'améliore à toute vitesse. Il sera, j'en suis sûr, pleinement rétabli pour présider à nouveau ce Conseil au mois de septembre prochain. Au nom de toutes les conseillères et de tous les conseillers, je t'adresse Roland nos meilleures vœux de prompt rétablissement et nous nous réjouissons de te revoir bientôt parmi nous.

Je salue tout particulièrement Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi que les représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux ici, et par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

66 conseillères et conseillers répondent à l'appel (+1 dès 20h30, soit 67 présents)

Sont excusé(e)s :

Mmes Madeleine Doudin Roselyne Ruchet

MM.	Roland Divorne	Jacques Depallens	Jean-Pierre Glaus	Christophe Kocher
	Yvan Marcucci	Pascal Montemari	Rémy Petitpierre	Pascal Ruschetta
	Bernard Saugy			

Sont absents :

MM. Michel Grenacher André Von Gunten François Morisod Pierre Trenz

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme Nicole Dupont (excusée par avance de son éventuel retard) est arrivée à 20h30.

M. le Vice-Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2005.

2. Communications de la Présidence.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications éventuelles de la Commission des finances.
5. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
6. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
7. Préavis No 52 :
Admission de 28 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.
8. Comptes communaux - Exercice 2004 :
 - a) de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge,
 - b) de la Commission intercommunale de la STEP,
 - c) de la Commune de Renens,Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
9. Gestion - Exercice 2004 :
Rapport de la commission de gestion.
Adoption de la gestion.
Mme Betty, Forestier, présidente-rapporteure.
10. Préavis No 53 :
Fixation du nombre de membres, du taux d'activité, du traitement des indemnités de la Municipalités pour la législature 2006-2011.
M. Jean-Jacques Gaudard, président-rapporteur.
11. Préavis No 54 :
Création d'un nouveau lieu d'accueil pour la petite enfance – crèche –garderie de 39 places à la rue du Simplon 5b.
Mme Rose-Marie Prêtre, présidente-rapporteure.
12. Préavis No 55 :
Modification des articles 4, 8 et 15 des statuts de l'Association intercommunale AIC.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
13. Préavis No 56 :
Achat d'un bus scolaire.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
14. Préavis No 57 :
Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.

15. Préavis No 56 :

Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale.

Dépôt du préavis – Discussion préalable.

16. Propositions individuelles et divers.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2005

M. le Vice-Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Vice-Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Communications de la Présidence

M. le Vice-Président présente les résultats des votations fédérales du 5 juin 2005 :

Votations fédérales : Electeurs inscrits 6'997

Cartes de vote reçues 3'735

Objet no1 – Schengen / Dublin

Bulletins rentrés 3'732

Blancs 49

Nuls 4

Valables 3'679

OUI 2'302

NON 1'377

Taux participation 53.34 %

Objet no2 – Partenariat enregistré

Bulletins rentrés 3'734

Blancs 59

Nuls 3

Valables 3'672

OUI 2'134

NON 1'538

Taux participation 53.37 %

M. le Vice-Président informe du dépôt de :

- **Motion** invitant la *Municipalité* à *présenter une proposition de mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer* - Mme V. Berseth Hadege (F.r.)

Cet objet sera traité en priorité au point No 16 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

- ✓ Le bureau du Conseil a envoyé en date du 6 juin 2005 au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, le texte de la résolution votée par le conseil communal de Renens au mois de mai dernier concernant **l'implantation de l'Ecole Cantonale d'Art de Lausanne (ECAL) sur le site de l'ancienne usine IRIL.**

Des copies pour informations ont également été adressées à la Municipalité de Renens, à Mme M. Romano, conseillère communale et à M. Jacques Nicod, Préfet du District de Lausanne.

- ✓ M. Joël Christin, responsable de la communication du groupe de pilotage du Schéma directeur de l'Ouest lausannois nous fait part de l'information suivante :

Le groupe de pilotage invite les conseillères et conseiller des 9 communes concernées à participer à une soirée d'échanges et d'informations sur le thème « *Bilan des travaux effectués ces derniers mois dans le cadre de l'aménagement du Schéma directeur de l'Ouest lausannois pour 2006-2007* ».

Cette soirée aura lieu le **mercredi 21 septembre 2005, de 20h00 à 22h00 à la Salle de spectacles de Renens.** Un courrier personnalisé, avec tous les détails, sera envoyé à chaque conseillère et conseiller dans le courant de l'été.

M. le Vice-Président ouvre la discussion ; étant donné que la parole n'est plus demandée, **M. le Vice-Président** clôt la discussion.

3. Communications éventuelles de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, souhaite une agréable soirée à l'assemblée ; elle prie d'excuser M. le conseiller municipal Pascal Petter, en déplacement professionnel à l'étranger.

▪ Marketing Urbain

A la suite de l'étude sur le marketing urbain montrant un certain nombre de points faibles de notre ville, la Municipalité a réalisé que la revitalisation du centre aurait un effet bénéfique sur ces points faibles.

Elle a donc demandé que l'on rassemble toutes les études et tous les projets de ces 20 dernières années, pour lancer ensuite une démarche participative sur le centre de Renens auprès de tous ses utilisateurs.

Presque au même moment, la Coop nous informait de son intention de créer un magasin, pas un centre commercial, dans les meilleurs délais.

La plaquette, annonçant ces projets et la démarche participative pour cet automne, est sur votre table et sera dans toutes les boîtes aux lettres des habitants cette semaine.

▪ **Echange de la parcelle communale N° 354 (Sous-Biondes) avec la parcelle N° 904 (Saugiaz 8)**

La Municipalité souhaite vous transmettre les informations suivantes concernant un projet important qu'elle a étudié dans le cadre de la planification scolaire de ces prochaines années.

Il s'agit de l'acquisition de la parcelle 904, av. de Saugiaz 8, parcelle qui complète le site de Pépinières - Verdeaux. En effet, le rapport sur la planification scolaire démontre la nécessité de réaliser 4 à 6 salles de classes supplémentaires sur le site de Verdeaux-Pépinières. Ces dernières doivent être mises à disposition de l'école au plus tard pour la rentrée scolaire 2007, les récents comptages prévisionnels, effectués par la Direction de l'établissement primaire, sur la base du contrôle des habitants, font la preuve d'une augmentation des élèves à scolariser dans la zone de Verdeaux-Pépinières.

Dans la perspective de ce qui précède, la Municipalité avait, en octobre 2002 déjà, envisagé d'acquérir la parcelle N° 904 et prévu de la mettre en zone d'utilité publique dans le cadre du Plan Général d'Affectation. Le propriétaire souhaitait mettre à l'enquête publique un petit immeuble correspondant au règlement alors en vigueur. Jugeant cette parcelle comme nécessaire pour le site de Verdeaux-Pépinières, la Municipalité a entrepris des négociations afin de trouver une solution qui soit économique pour la Commune.

Ces prochaines années, il faudra faire face à d'importantes dépenses pour répondre aux besoins de l'école. C'est la raison pour laquelle, la Municipalité, qui tente de trouver, lorsque c'est possible, des solutions qui ne grèvent pas le porte-monnaie communal, a proposé à l'hoirie Meylan un échange de terrains plutôt qu'un paiement comptant. Des promesses allant dans ce sens ont été signées devant notaire en avril dernier. Ces documents comportent une date butoir au 31 août 2005.

Or, avant même la présentation du projet, des réactions sous forme entre autres de pétition se sont déclarées opposées au projet de la Municipalité. Convaincue qu'il s'agit essentiellement d'un manque d'information sur les buts scolaires du projet, la Municipalité a décidé d'organiser une séance d'information et de discussion publique, qui aura lieu le 15 septembre prochain à 20 heures dans cette salle et pour laquelle vous avez déjà reçu une invitation. Ce sera l'occasion de présenter les besoins de l'école, d'expliquer la gestion des terrains communaux constructibles et de préciser la politique des jardins familiaux.

Ces derniers jours, contact a été pris avec l'hoirie Meylan pour tenter de la faire patienter au-delà de l'échéance du 31 août. Cette démarche n'a pas atteint son but, puisque la famille Meylan, qui patiente depuis deux ans et demie, a un autre acquéreur prêt à payer le prix pour construire un immeuble locatif pour lequel un projet existe déjà. Elle souhaite maintenant réaliser son bien au plus vite et contractera avec l'acquéreur le plus diligent.

Comme démontré ci-dessus, l'acquisition de la parcelle N° 904 est indispensable pour compléter la zone scolaire de Verdeaux-Pépinières et la laisser échapper serait faire preuve de mauvaise gestion et de courte vue. C'est pourquoi, la Municipalité n'ayant plus le choix, a décidé de l'acheter pour le prix de Fr. 1'255'000.--, dans le cadre de son autorisation générale d'acquérir de 3 millions par législature (préavis N° 2 du 18 décembre 2001).

Ainsi, le patrimoine communal s'agrandira de quelque 2'212 m² sans subir de diminution par un échange, mais le coût de la future construction scolaire sur cette parcelle augmentera de Fr. 1'255'000.--.

La Municipalité regrette de devoir ainsi renoncer à un projet équilibré et ménageant les finances communales.

La séance du 15 septembre est par contre maintenue, elle nous permettra d'informer et de discuter de la politique communale en matière de besoins scolaires, de gestion des terrains communaux constructibles et des jardins familiaux.

M. le Vice-Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

Mme D. Ayer (F.r.) : Dans les communications de la Municipalité - page 4 - celle-ci nous informe qu'à l'initiative de l'ISPA (Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanie), la Direction de la Sécurité sociale a récemment mis en place un Clever club au sein du réfectoire scolaire (Nord) de Renens.

Comme je suis collaboratrice de l'ISPA, je suis très heureuse que ce programme puisse être mené à Renens et pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus sur ce programme Clever club, la TSR (Télévision Suisse Romande) consacrera son émission « Ensemble » du dimanche 10 juillet prochain, à 18h20, à ce programme - le reportage a été tourné et filmé à Renens.

Mme M. Romano (soc.) : Je souhaiterais poser une question à la Municipalité concernant les communications en bas de la page 2. En effet, la Municipalité nous informe qu'elle a accepté la proposition du Groupe de travail pour la réorganisation scolaire dans l'Ouest lausannois (GTESOL) d'allouer un montant d'environ Fr. 24'000.-- pour une étude liée à la réorganisation scolaire dans l'Ouest lausannois, mandat confié au Bureau PAI Planification, Architecture et Ingénierie.

Peut-on en savoir un peu plus sur le sujet ?

M. O. Golaz, conseiller municipal : Le groupe de travail du GTRSOL (Groupe de travail pour la réorganisation scolaire de l'Ouest lausannois) a mandaté le bureau PAI Planification architecture et ingénierie de la construction, ceci en accord avec nos municipalités respectives. Ce bureau a pour mission de présenter une planification de tous les bâtiments scolaires de l'Ouest afin de définir leurs surfaces et leurs années de construction. Il en sera fait de même pour toutes les classes afin de pouvoir évaluer leur catégorie et définir leur coût, en prenant bien sûr en compte le Collège de La Planta. J'ai à ce sujet fait, courant mai, une présentation aux représentants de la CARIC du Groupe de travail GTRSOL et des buts qui lui ont été fixés.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : La question précédente m'en amène une autre. Ce groupement de l'Ouest lausannois est une initiative intercommunale, cantonale ou communale de Renens ?

Ma deuxième question concerne le point 4 de la page 1 des communications de la Municipalité : participer financièrement à l'organisation de la réception officielle de la Présidente du Grand Conseil à raison de Fr.0.20 par habitant.

- Est-ce quelque chose de courant ?
- Cela se fait-il chaque année ?
- Même si se sont de petits montants, pour quelle raison cela se fait-il, étant donné que les réceptions ne se déroulent pas à Renens et que les gens ne sont pas de Renens ?

M. O. Golaz, conseiller municipal : Comme cela fait également partie de la question de Mme la conseillère Myriam Romano, je vous propose que lors de la prochaine séance du Conseil communal, je vous fasse un rapport sur le groupe de travail GTRSOL.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : En ce qui concerne la réception officielle de la Présidente du Grand Conseil, il est d'usage depuis quelques années que les communes du district de la présidente participent.

Lorsque Madame Depoisier elle-même avait été élue à la présidence du Grand Conseil, nos voisines du district, ainsi que nos communes voisines Chavannes et Ecublens (district de Morges), avaient participé par 20 cts à la réception. Donc nous avons - si vous le permettez - renvoyé l'ascenseur ; nous avons fait de même avec Madame Maurer, qui avait été présidente un peu avant Madame Depoisier.

En un mot, chaque région fait à sa manière !

M. Jean-Pierre-Leyvraz (F.r.) : J'ai juste une curiosité au sujet de ces parois anti-bruit que les CFF proposent et que l'on refuse. La situation habituelle, c'est plutôt que des gens se plaignent du bruit, mais que les travaux ne se fassent pas.

Or ici on est dans le cas inverse. Il y a peut-être de bonnes raisons, mais j'aimerais bien les connaître !

Mme A.-M. Depoisier, syndique : J'ai un certain plaisir à vous expliquer pourquoi nous avons réagi contre cette demande des CFF.

Les CFF souhaitent installer des parois anti-bruit le long des voies de chemins de fer ; c'est une très bonne idée parce que, dans certains endroits le bruit peut-être une nuisance difficile à supporter. Par contre, certaines parois qui sont souhaitées à Renens sont vraiment au centre de la Ville.

Imaginez que depuis la Place des 4 Avenues, vous ne voyiez plus la Gare qui est en face, bref le centre de Renens serait complètement dénaturé avec des parois anti-bruit (il en est prévu le long du centre de la Ville) !

Nous sommes opposés à cela en disant, mais faites-nous au moins participer au projet et ensemble nous pourrions voir s'il y a des endroits où c'est nécessaire et indispensable.

Les CFF ont un budget de 1 milliard sur la Confédération pour ériger des parois anti-bruit. Notre message à nous, c'est de dire que cela fait plusieurs années que nous demandons un passage sous la Gare, à la hauteur de l'arrivée du TSOL, parce que les gens qui sortent du train doivent faire tout le tour pour rejoindre le TSOL (métro) de l'autre côté.

Ce passage est estimé à 10 millions de francs ; je pense que sur un milliard de francs, on pourrait prendre cette somme de 10 millions de francs pour faire ce passage. Voilà notre message aux CFF.

Mme M. Bandelier (soc.) : Je m'adresse à la Municipalité : j'ai lu en page 2 qu'il avait été décidé d'organiser une réception bisannuelle des nouveaux retraités AVS. Je me sens tout à fait concernée et je trouve que c'est une très bonne idée.

Simplement, je voulais savoir quand la première sera organisée, pour souligner que cette année ce ne serait pas la meilleure possible, je demande à la Municipalité si elle a été attentive au fait que cette année sur tout le territoire suisse, il y a zéro femme qui atteindront l'âge AVS, à cause de l'augmentation progressive de l'âge de la retraite. Donc, si cela pouvait se faire plutôt l'année prochaine, je trouverais mieux !

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Madame Bandelier, vous avez finement remarqué le problème particulier de cette année. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons décidé d'organiser cette réception en invitant les personnes concernées des deux années précédentes. A l'avenir aussi, il sera organisé une réception chaque deux ans.

C'est un projet qui a été monté en collaboration avec les réseaux des aînés, c'est-à-dire tous les partenaires, tant professionnels qu'associatifs des aînés (Avivo, Pro Senectute, Rayon de Soleil, CSR, agence communale). Effectivement, il y aura une année - cette année - sans femme arrivant à l'âge AVS, étant donné le passage de l'âge de la retraite de 63 à 64 ans. Il y aura environ 300 personnes qui seront invitées cette année, comprenant celles et ceux arrivant à l'âge AVS en 2004 et 2005.

D'après l'expérience lausannoise, dont les bons résultats nous ont encouragés à mettre sur pied un tel événement, il y a environ la moitié des personnes qui répond à l'invitation. C'est d'une part une manière de dire merci aux nouveaux retraités, mais d'autre part de leur faire rencontrer aussi le tissu associatif et en particulier les bénévoles de Renens.

L'idée, c'est de dire ainsi aux gens âgés de 62 à 65 ans qu'il y a tout un réseau communal social qui existe ; vous êtes en train de changer votre vie, il y a des endroits ou des choses que vous pouvez faire, rendre service ou être utiles.

La date de cette prochaine réception est agendée pour le mois de novembre 2005.

M. le Vice-Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

4. Communications éventuelles de la Commission des Finances

M. J.-M. Reymond, président de la Commission des Finances : Lors de sa dernière séance la Commission des Finances a examiné et pris position sur les points suivants :

Dépôt de préavis :

Préavis n° 56 - Achat d'un bus scolaire

Après lecture du préavis nous avons appris que les chiffres de la page 7 doivent être corrigés. Le premier montant de Fr. 11'400.- était basé sur un amortissement initial de Fr. 95'000.-. Le montant de la page 6 fait état d'un investissement Fr. 105'000.-, en conséquence le nouveau montant de la page 7 « coût du capital » sera de Fr. 12'600.-

Nous pouvons encore signaler que le montant actuel des coûts de fonctionnement viendra en diminution de ceux proposés dans le préavis.

Après avoir pris connaissance des arguments figurant dans le préavis, la commission des finances accepte à l'unanimité des membres présents les incidences financières de ce préavis

Préavis n° 58 - Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale

C'est avec une certaine satisfaction que la commission des finances voit apparaître un tel préavis. Cela fait de nombreuses années que la CF demande à ce que le service des finances dispose d'un outil adapté aux besoins actuels, lui permettant de répondre à une gestion financière plus souple que par le passé.

La commission des Finances propose, si le conseil communal le souhaite, de prendre à sa charge l'examen de ce préavis.

Après délibération la commission des finances accepte les conclusions financières du préavis.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : Au sujet du bus scolaire, la commission de Finances s'est interrogée sur les coûts de fonctionnement actuels et futurs.

J'arrondis les chiffres : actuellement les bus scolaires qui fonctionnent à Renens et à Ondallaz arrivent à un total de coût de fonctionnement de Fr. 87'000.--, ces chiffres comprennent : le salaire du chauffeur, les frais d'essence, les frais de services et les assurances.

Le coût prévu pour le nouveau bus s'élève à Fr. 115'000.--, la différence est une augmentation de Fr. 28'000.--, mais il faut ajouter qu'un certain nombre de transports se font actuellement par une entreprise privée. Ces frais s'élèvent à Fr. 37'000.--, alors disons prudemment que même si mathématiquement on arrive à une dizaine de milliers de francs de bonus, je pense qu'en affinant le calcul, on peut dire que l'opération devrait être blanche.

Je ne suis pas plus précis que cela, car la commission des Finances a eu lieu mardi soir (hier) et les calculs ont été faits rapidement, on n'a pas pu aller dans les derniers détails. On peut donc « en gros » parler d'opération « blanche », sous réserve de confirmation des chiffres.

M. J.-M. Reymond, président de la Commission des Finances : la commission des Finances avait également une proposition : il faudrait que la commission chargée de l'étude du préavis No 58 puisse effectivement recevoir ces chiffres de manière détaillée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

Il n'y a pas de communications de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales.

6. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucun rapport.

7. Préavis No 52 :

Admission de 28 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.

Mme C. Saugy : La commission de naturalisation s'est réunie le 30 mai dernier à 19h30, salle des commissions, avec la participation efficace de Mme Daniella Duc, que nous remercions vivement de sa collaboration.

Présent(e)s : Mmes Mireille Bandelier, Marcelle Bourquin, Eva Gloor, Gisèle Martin, Florence Widmer, MM. Jean-Jacques Aegerter, Hasan Dinç et Vincent Keller, ainsi que Catherine Saugy, présidente-rapporteure.

Excusée : Mme Rosana Joliat.

Les préavis de demandes d'admission à la bourgeoisie de Renens se suivent à une cadence soutenue et force est de constater que la commission, en dépit de l'examen minutieux qu'elle fait des dossiers, ne peut guère se renouveler dans ses rapports! Une fois de plus les commissaires ont relevé le haut niveau des candidats lors des auditions, la présence de nombreux jeunes nés en Suisse et le fait que plusieurs membres d'une même fratrie mènent ensemble la procédure de naturalisation, ce qui est tout à fait réjouissant. Certains sont bien connus de l'un ou l'autre des commissaires, qui parfois les ont aidés dans leur préparation. Par ailleurs, les commissaires se plaisent à souligner les origines très diverses des candidats : 11 nationalités différentes.

La commission tient à préciser que les candidats, même âgés, sont arrivés très jeunes en Suisse et y ont passé la majeure partie de leur existence : aucun n'est arrivé après l'âge de 30 ans. Concernant les quatre ans et demi qu'a duré la procédure pour M. Carlos Dos Santos Fonseca et son épouse, c'est le fait de problèmes administratifs.

Quant à M. Halit Ogüz, il a déposé sa demande en 1997 et n'a reçu l'autorisation fédérale qu'en février 2005. Le cas est surprenant. Il s'explique par des reports répétés d'auditions, une suspension de procédure et quatre rapports de police successifs en raison de changement de situation. En outre Mme Ogüz a été "recalée" deux fois pour cause de connaissances insuffisantes en français et a finalement retiré sa demande. Ce cas a suscité des réserves de la part de certains commissaires : l'un s'est opposé à la candidature de M. Ogüz et deux autres se sont abstenus.

Pour tous les autres candidats, les commissaires se sont montrés unanimement convaincus de leur intégration et du bien-fondé de leur demande. Ils vous recommandent donc d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis No 52.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 52 de la Municipalité du 2 mai 2005,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. **ASLAN née Kilinc Hatice**, née 16 juin 1954 à Hisar/TR, fille de Mehmet et de Sultan née Aslan, ressortissante turque, mariée, pensionnée AI, domiciliée à Renens, avenue de Préfaully 72.
2. **CAY Hikmet**, né le 1er juin 1969 à Cepni/TR, fils d'Hasan et de Serife née Yilmaz, ressortissant turc, marié, pensionné AI, ainsi qu'à ses enfants Tugay né le 1er octobre 1990 et Dilek née le 6 mars 1994. Tous deux sont nés à Lausanne/Vd et sont ressortissants turcs, domiciliés à Préverenges, chemin de la Taudaz 4.
3. **CORTES TORRES Gilberto**, Daniel, né 12 février 1971 à Villa Alemana/CL, fils de Gilberto Cortes et de Isabel, née Torres, ressortissant chilien, divorcé d'Aude Vaucher, agent sécuritas, domicilié à Renens, avenue de l'Eglise-Catholique 3.
4. **DA FONTE LOURENCO Sara**, Sofia, née le 2 février 1990 à Couto de Cima/P, fille de Diamantino Lourenco et d'Ana Cristina née Da Fonte, ressortissante portugaise, écolière, domiciliée à Renens, avenue du 24-Janvier 30, chez ses parents.
5. **D'ANTO Tania**, née le 22 janvier 1989, fille d'Antonio et de Lucia née Racioppi, ressortissante italienne, étudiante, domiciliée à Boussens, chemin des Pins 5, chez ses parents.
6. **DI DOMENICO Franco**, né le 5 mars 1966 à Bürglen/UR, fils de Mario et d'Assunta née Di Gaetano, ressortissant italien, célibataire, magasinier, domicilié à Renens, chemin de la Roche 5.

7. **DJIROUN Larbi**, né le 7 septembre 1964 à Djende/DZ, fils de Mahmoud et de Fatma née Brahim-Errahmani, ressortissant algérien, marié, gérant de magasin d'alimentation, domicilié à Prilly, avenue de la Confrérie 25.
8. **FILIPOVIC Dragana**, née le 8 mars 1990 à Lausanne/Vd, fille de Milenko et de Zorica née Reljic, ressortissante de Serbie et Monténégro, célibataire, écolière, domiciliée à Lausanne, chemin de Contigny 28, chez ses parents.
9. **FILIPOVIC Goran**, né le 28 mars 1992 à Lausanne/Vd, fils de Milenko et de Zorica née Reljic, ressortissant de Serbie et Monténégro, célibataire, écolier, domiciliée à Lausanne, chemin de Contigny 28, chez ses parents.
10. **FILIPOVIC Smilja**, née le 7 juillet 1988 à Lausanne/Vd, fille de Milenko et de Zorica née Reljic, ressortissante de Serbie et Monténégro, célibataire, écolière, domiciliée à Lausanne, chemin de Contigny 28, chez ses parents.
11. **DOS SANTOS FONSECA Carlos Manuel**, né le 6 mai 1957 à Usseira/Obidos/P, fils de Jeronimo et de Maria Clara née Dos Santos, ressortissant portugais, marié, restaurateur indépendant, ainsi qu'à son épouse Mme Timoteo Rodriguez Fonseca née le 6 juin 1958 à Usseira/Obidos/P, ressortissante portugaise, domiciliés à Renens, chemin de Florissant 30.
12. **FONSECA Sonia**, née 3 octobre 1985 à Lausanne/Vd, fille de Carlos Manuel et de Noémia née Rodrigues, ressortissante portugaise, célibataire, seconde ses parents à la brasserie de Chailly, domiciliée à Renens, chemin de Florissant 30, chez ses parents.
13. **GULLIFA née Marucci Rita**, née le 16 juillet 1954 à Mulhouse, Haute-Rhin/F, fille de François et de Marguerite née Meyer, ressortissante française, séparée de Alfredo Santi Gullifa, secrétaire médicale, domiciliée à Renens, rue du Lac 20.
14. **HABTE Aster Alma**, née le 11 avril 1992 à Lausanne/Vd, fille de Tesfai et de Tekele née Melete, ressortissante érythréenne, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, chemin des Pépinières 11, chez ses parents.
15. **HABTE Helen**, née le 20 novembre 1984 à Asmara/ER, fille de Tesfai et de Tekele née Melete, ressortissante érythréenne, célibataire, apprentie de commerce, domiciliée à Renens, chemin des Pépinières 11, chez ses parents.
16. **HABTE Yudit**, née le 18 avril 1988 à Asmara/ER, fille de Tesfai et de Tekele née Melete, ressortissante érythréenne, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, chemin des Pépinières 11, chez ses parents.
17. **ISMAILI née Hajrulah Mihrije**, née le 11 octobre 1971 à Miratovac/YU, fille de Vajadin et de Ruzije née Rusiti, ressortissante de Serbie et Monténégro, mariée, à la recherche d'un emploi, ainsi qu'à son époux M. Muhamer Ismaili, né le 13 juin 1971 à Presevo/YU, ressortissant de Serbie et Monténégro, et à ses enfants : Qëndresa, née le 25 juin 1993 à Lausanne/Vd; Agnesa, née le 13 mai 1996 à Morges/Vd; Sevdije, née le 29 mai 1999 à Morges/Vd et Qëndrim, né le 11 septembre 2001 à Lausanne/Vd et sont ressortissants de Serbie et Monténégro, domiciliés à Renens, route de Crissier 3B.
18. **IRMAK Unal**, né le 1er février 1964 à Sipahikoyagi/TR, fils de Yusuf et d'Irmak née Eren, ressortissant turc, marié, mécanicien à la recherche d'un emploi, ainsi qu'à son épouse Sevim Irmak, née le 02 juillet 1969 à Catalzeytin/TR, ressortissant turque, et à ses enfants Burcin Meslissa, née le 10 octobre 1993 à Lausanne/Vd et Bahar, né le 16 juin 2003 à Lausanne/Vd, ressortissants turcs, domiciliés à Renens, rue du Bugnon 31.
19. **KATHYKESU Printhas**, né le 23 avril 1990 à Lausanne/Vd, fils de Kasippilai et de Navananthiny née Nadesu, ressortissant sri-lankais, célibataire, écolier, domicilié à Renens, avenue de Florissant 34, chez ses parents.

20. **KISSOU Barthélémy**, né le 24 août 1963 à Samba/BF, fils de Sibiri et de Germaine née Doulkom ressortissant burkinabé, divorcé, employé CFF, domicilié à Lausanne, avenue de Tivoli 36.

21. **MALAGRIFA Gustavo**, né le 6 mai 1943 à Rome/I, fils de Fernando et d'Anna née Bernardini, ressortissant italien, marié, chauffeur de bus TL, ainsi qu'à son épouse Mme Maria Antonietta née le 2 février 1946 à d'Agna/I, domiciliés à Renens, rue de Cossonay 176.

22. **MATAMOROS Alberto**, né le 2 décembre 1956 à Barcelone/E, fils de Joaquim et de Rosario née Delgado, ressortissant espagnol, divorcé de Maria Victoria Paredero, chef de vente, domicilié à Renens, chemin de Bourg-Dessus 24.

23. **MATIAS Steve**, née le 21 septembre 1988 à Pompaples/Vd, fils de Luis et de Graça Maria née Pereira, ressortissant portugais, célibataire, écolier, domicilié à Renens, chemin d'Eterpy 19, chez M. Chapuis Robert (famille d'accueil).

24. **OGUZ Halit**, né le 1er janvier 1962 à G.lbasi/TR, fils de Saedettin et d'Elif née Varki, ressortissant turc, marié à Mme Mÿjgan Oguz née Vargi, agent de voyage, ainsi qu'à ses enfants Aydin, né le 30 décembre 1988 et Sirin Ebru, née le 10 février 1994, nés à Lausanne et ressortissants turcs, domiciliés à Lausanne, rue de la Pontaise 50.

25. **PILIPOVIC Rajko**, né le 12 décembre 1958 à Vel. Radic/BH, fils de Sveta et de Milka née Beronia, ressortissant de Serbie et Monténégro, marié, chauffeur-livreur, ainsi qu'à son épouse Mme Teresa Pilipovic, née 2 janvier 1958 à Lubomino/PL, ressortissante polonaise et à son fils David né le 27 novembre 1991 à Vevey, ressortissant de Serbie/Monténégro et polonais, domiciliés à Renens, rue de la Mèbre 4.

26. **RAVEENDRAN Chanthiya**, née le 25 juillet 1990 à Lausanne/Vd, fille de Ravenndran et de Nanthini née Satananthan, ressortissant sri-lankaise, écolière, domiciliée à Renens, rue des Alpes 1, chez ses parents.

27. **REYES Concepcion**, née le 29 février 1968 à Lausanne/Vd, fille de Juan et de Josefa née Rivas, ressortissante espagnole, célibataire, secrétaire d'administration, domiciliée à Renens, avenue de Florissant 34.

28. **VARKI Ayce**, née le 7 mai 1989 à Pompaples/Vd, fille de Muhammet et de Rabiye née Seske, ressortissante espagnole, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, rue des Alpes 8 B, chez ses parents.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

M. le Vice-Président ouvre la discussion sur les conclusions du préavis. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote, selon l'article 86 du Règlement du Conseil, à bulletin secret.

➤ Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés et rentrés : 65 (*)

(*) au lieu de 67 :

deux personnes n'ont pas voté, car ne se trouvant pas à leur place
lors de la distribution des bulletins de vote !

Noms des candidats	blancs	nuls	Majorité absolue	Oui	Non
1. ASLAN née Kilinc Hatice			33	52	13
2. CAY Hikmet			33	52	13
3. CORTES TORRES Gilberto			33	63	2
4. DA FONTE LOURENCO Sara, Sofia			33	64	1
5. D'ANTO Tania			33	52	3
6. DI DOMENICO Franco			33	64	1
7. DJIROUN Larbi	1		33	57	7
8. FILIPOVIC Dragana	1		33	58	6
9. FILIPOVIC Goran	1		33	58	6
10. FILIPOVIC Smilja	1		33	58	6
11. DOS SANTOS FONSECA Carlos Manuel			33	63	2
12. FONSECA Sonia			33	63	2
13. GULLIFA Née Marucci Rita			33	62	3
14. HABTE Aster Alma			33	62	3
15. HABTE Helen			33	62	3
16. HABTE Yudi			33	62	3
17. ISMAILI née Hajrulahu Mihrije	1		33	55	9
18. IRMAK Unal			33	54	11
19. KATHYKESU Printhas	1		33	58	6
20. KISSOU Berthélémy	1		33	58	6
21. MALAGRIFA Gustavo			33	64	1
22. MATAMOROS Alberto			33	64	1
23. MATIAS Steve			33	64	1
24. OGUZ Halit	2		33	48	15
25. PILIPOVIC Rajko	1		33	60	4
26. RAVEEDRAN Chanthiya	1		33	63	1
27. REYES Concepcion			33	63	2
28. VARKI Ayce			33	62	3

8. Comptes communaux - Exercice 2004 :

- a) de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge,
- b) de la Commission intercommunale de la STEP,
- c) de la Commune de Renens,

Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.

M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.

Etant donné que le rapport de la commission a été envoyé à chaque conseillère et conseiller, il ne sera pas lu. **M. J.-M. Reymond**, président-rapporteur, indique qu'il n'y pas de complément d'information au rapport.

***Rappel** : les comptes de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge et de la commission intercommunale de la STEP ne sont pas soumis au vote ; ils font parties des conclusions des comptes communaux.*

a) Comptes de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge

M. le Vice-Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

b) Comptes de la Commission intercommunale de la STEP

M. le Vice-Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

c) Comptes de la Commune de Renens

M. le Vice-Président propose, étant donné que la parole n'est pas demandée, de procéder à l'analyse des comptes communaux dicastère par dicastère et d'exprimer les remarques ou questions au fur et à mesure de leur examen, en parallèle avec le rapport de la commission des finances :

✓ **Préambule (p. 5 à 13)**

M. E. Roscigno (soc.) : En parodiant l'œuvre de Ramuz, nous pourrions écrire: « A Renens, on ne vit pas depuis plusieurs années le soleil ». Le soleil des excédents de revenus, ses rayons ne passent pas la crête rouge des déficits.

Pendant cette période, certains d'entre nous, ici présents ce soir, annoncent la mort des bonis et l'accroissement constant de la dette. Certains y croient, d'autres pas. Les uns voudraient que l'on

accumule des provisions, d'autres se réfugient au fond d'eux-mêmes et attendent ou s'abstiennent. Les autres se préparent au printemps et vont à l'encontre du soleil.

Le soleil a été là en 2004 et on se doit de remercier la Municipalité d'avoir su garder le cap et d'avoir pris ou proposé les mesures pour qu'il soit de retour. On sait maintenant qu'il peut revenir. On sait qu'il peut être là et nous donner l'espoir d'être présent lors de futurs exercices, nous permettant ainsi de redresser les finances communales, tout en maintenant les prestations actuelles nécessaires envers la population de notre ville.

Le préavis no 54 sur la création d'un nouveau lieu d'accueil pour la petite enfance, que nous aurons à voter tout à l'heure, en est une parfaite illustration.

Le soleil de 2004 risque-t-il de se transformer en canicule en 2005, 2006 ou 2007 ou disparaître pour laisser la place à une nouvelle ère de glaciation ? Les météorologues lorsqu'ils font leurs prévisions à 3, 7, 10 jours, nous parlent de modèles et concluent leurs analyses par un taux de fiabilité qui n'est jamais de 100 %.

Sans nous risquer à jouer à Madame Soleil, nous pouvons d'ores et déjà prendre en compte dans nos modèles les paramètres suivants :

- en 2004 nous avons reporté des charges qu'il faudra un jour ou l'autre faire, il ne s'agit par conséquent pas de réelles économies ;
- en 2004 nous avons enregistré des rentrées aléatoires pour près de 2,2 millions. Si elles ne reviennent pas, notre marge d'autofinancement en sera réduite d'autant ;
- que le Canton, auquel s'ajoute maintenant avec toujours plus d'insistance la Confédération, poursuive le report d'une partie de leurs charges sur les communes.

Si la réalité ne s'éloigne pas trop de ce modèle et que la Municipalité peut poursuivre le cap actuel, nous pouvons admettre que nous devrions arriver à stabiliser notre endettement et lorsque des revenus extraordinaires viennent s'inviter en guise de bonne surprise, nous pourrions réduire, par étape, le découvert, tout en investissant des projets porteurs d'avenir.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à aller à la rencontre du soleil et d'accepter des comptes 2004 plus lumineux.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) : J'interviens au nom de notre groupe : pour que les bons résultats des comptes de l'exercice 2004 nous donnent de l'espoir et que certains dossiers dont nous parlons depuis longtemps puissent aller de l'avant. Afin de mieux répondre aux besoins de notre population, nous pensons notamment à la mise en double sens de la rue du 14-Avril, à la création d'une bibliothèque municipale, à l'amélioration des places de jeux et infrastructures pour enfants et adolescents, à la création d'un poste d'animateur de rue, à l'augmentation du nombre de places en crèches et garderies.

Il me semble très important aussi de nous donner les moyens de répondre au déficit de la qualité de vie de la population.

- ✓ *Administration générale (p. 14 à 27)*
- ✓ *Finances (p. 28 à 35)*

✓ **Domaines et bâtiments (p. 36 à 45)**

Page 5 du rapport de la commission des finances :

Nous constatons un peu moins de dépense dans les entretiens. Il faut noter la suppression des imputations internes qui a permis de réduire les tâches administratives liées à ces imputations, qui ne rapportaient finalement rien de plus à la commune.

Vœu :

La commission des finances souhaiterait avoir un tableau des engagements financiers prévisibles à 5 ans pour chaque bâtiment dans lequel figurerait :

- les dépenses de fonctionnement
- les dépenses d'investissement

Réponse de la Municipalité :

a. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées à l'entretien des bâtiments ne font pas l'objet d'une planification rigoureuse. En effet, l'entretien courant se fait au fur et à mesure des besoins. Les appartements loués sont remis en l'état lors de changement de locataire ou sur demande.

Les sommes portées au budget correspondent au 1 % de la valeur incendie de chaque bâtiment.

b. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues pour les années à venir sont répertoriées et remises à jour chaque année sous forme d'un tableau général. Ce document de travail détaillé, qui comprend l'ensemble des bâtiments communaux, sert également à l'établissement du plan des investissements.

A l'avenir, conformément au vœu ci-dessus, le montant budgétisé pour l'entretien de chaque bâtiment (1% valeur ECA) figurera sur le tableau des investissements.

La commission des Finances accepte la réponse municipale

✓ **Travaux (p. 46 à 57)**

✓ **Instruction publique et cultes (p. 58 à 75)**

✓ **Police (p. 76 à 85)**

Pages 6-7 du rapport de la commission des finances :

L'examen des comptes par les commissaires laisse apparaître les commentaires suivants :

En matière des amendes d'ordre, un changement relativement important a eu lieu avec la suppression des amendes par le Juge de Paix dès le 1.10.2004 et le transfert de ce pouvoir à la commune. Bien qu'occasionnant plus de travail, ces amendes rapportent également davantage. Selon les statistiques de la Justice de Paix, les cas de dénonciation sont plus nombreux qu'avant, il faut dire à ce sujet que la procédure a été bien simplifiée et l'auteur de la dénonciation n'a plus à avancer les frais.

Vœu :

La commission des finances souhaite voir une séparation des frais de la commission de police liés à la reprise des travaux dévolus anciennement à la Justice de Paix. Ceci devrait permettre de vérifier l'adéquation entre les charges et les recettes qui leur sont directement liées.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité ne souhaite pas alourdir le plan comptable en multipliant les sous-comptes. Par contre, l'acquisition d'une nouvelle application comptable permettra, au travers de paramétrages spécifiques, d'obtenir des récapitulations par genres de facturation. Ainsi, il sera possible de vérifier l'adéquation entre les charges relatives aux amendes d'ordre anciennement traitées par la Justice de Paix et les recettes correspondantes. Un préavis allant dans ce sens sera prochainement déposé au Conseil communal.

Pour les excès de vitesse de plus de 16km/h, c'est encore et toujours la préfecture qui les encaisse.

Les dépenses du personnel ont été moins importantes, car il y avait un agent et un aspirant de moins à la charge de la Commune.

La commission des Finances accepte la réponse municipale

- ✓ *Sécurité sociale (p. 86 à 93)*
- ✓ *Récapitulation des charges et revenus (p. 94-95)*
- ✓ *Divers tableaux des charges, revenus, comptes d'investissements, recettes d'investissement par direction et par nature (p. 96 à 119)*
- ✓ *Bilan et inventaire des titres au 31.12.2003 (p. 120 à 123)*
- ✓ *Etat des comptes d'investissements, des prêts, des dettes, des emprunts des fonds (p. 124 à 137)*
- ✓ *Inventaire des immeubles communaux (p. 138 à 142)*
- ✓ *Cautionnements et engagements de la Commune de Renens au 31.12.2003 (p. 143)*

M. le Vice-Président ouvre la discussion. Etant donné que la parole n'est pas demandée, **M. le Vice-Président** propose à **M. J.-M. Reymond** de lire les conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu les projets présentés par la Municipalité,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

APPROUVE

1. les comptes de la Commission intercommunale Mébre-Sorge arrêtés au 31 décembre 2004

2. les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) arrêtés au 31.12.2004
3. les comptes de la Commune de Renens arrêtés au 31 décembre 2004.

Soumis au vote **les comptes communaux - Exercice 2004 sont acceptés à l'unanimité.**

M. le Vice-Président remercie M. J.-M. Reymond et les membres de la commission des Finances pour leur laborieux travail.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : Je ne voudrais pas que la Municipalité donne l'impression de ne pas avoir entendu les interventions - dans l'ordre - de M. Eugène Roscigno et de Mme Karine Clerc Ulloa. Je les remercie de leur participation au débat.

Concernant vos remarques, je pourrais vous renvoyer à la dernière partie des conclusions municipales en disant, il faudra continuer à mêler rigueur financière et politique réaliste d'investissement, c'est à ce seul prix que nous pourrons continuer dans le sens de l'embellie que l'on a eue l'année passée.

9. Gestion - Exercice 2004 :

Rapport de la commission de gestion.

Adoption de la gestion.

Mme Betty Forestier, présidente-rapporteuse.

M. le Vice-Président va ouvrir une discussion générale sur le rapport de gestion de la commune et du rapport de la commission de gestion. Ensuite, le rapport de gestion et de la rapport de la commission seront pris en parallèle dicastère par dicastère. Au terme de chaque dicastère, les vœux, remarques et observations seront repris et soumis au vote de l'assemblée.

Mme Betty Forestier, présidente-rapporteuse de la commission de gestion :

Administration générale – Informatique – Personnel

 (page 4 rapport de la commission de gestion)

Observation 1 (page 4) – La Commission de gestion demande à la Municipalité d'étudier des solutions incitatives pour encourager les employés à habiter Renens.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité a pris acte de cette demande. Elle relève pourtant que la complexification des tâches et des responsabilités nécessitent de mettre la priorité sur les compétences avant de considérer des questions de domicile. Par ailleurs, à compétences égales, c'est toujours un candidat domicilié à Renens ou dans un périmètre proche qui est choisi.

La Commission de gestion refuse la réponse, car elle n'y voit aucun élément d'incitation à ce que le candidat choisi vienne habiter Renens.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : La Municipalité a beaucoup réfléchi sur ce sujet, elle a beaucoup de peine à obliger quelqu'un à habiter Renens s'il n'y a pas de raisons objectives.

Moi, ce que je vous propose, comme vous n'êtes pas satisfaits de la réponse que nous vous avons donnée, c'est que nous en discutons l'année prochaine lors de votre visite et que l'on voie ensemble quels sont vos sentiments par rapport à ça et ce que vous proposez, parce que nous, nous n'avons pas trouvé la solution.

Mme B. Forestier, présidente-rapporteuse : Dans la commission nous n'avons pas parlé d'obligation, mais d'incitation, je crois que ce n'est pas tout à fait le même terme !

Vote de l'observation No 1 :

C'est à une large majorité, 11 avis contraire et de nombreuses abstentions que **la réponse municipale est refusée**. Elle sera à nouveau reprise l'an prochain par la commission de gestion.

 (page 5 rapport de la commission de gestion)

Observation 2– La Commission de gestion estime que le développement des places d'apprentissage doit être une tâche prioritaire de la Commune, celle-ci devant donner l'exemple.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité partage pleinement cette préoccupation. Il faut néanmoins relever que d'une manière générale les nouvelles exigences, et en particulier celles relatives à la nouvelle formation commerciale, impliquent de la part des maîtres d'apprentissage un investissement beaucoup plus important et, de ce fait, une baisse des apprentis dans le secteur commerce s'est manifestée. Par contre, dans le secteur de l'horticulture, un apprenti de plus sera engagé en 2005 et un poste d'apprentie assistante dentaire sera ouvert également en 2005 à la Clinique dentaire. En ce qui concerne l'informatique, la deuxième apprentie engagée en 2004 a arrêté sa formation, celle-ci ne lui convenait pas. Vu l'effectif du service, il n'y a pas la capacité de former deux personnes.

La Commission de gestion accepte la réponse.

📁 (pages 5-6 rapport de la commission de gestion)

Observation 3 – Aujourd’hui, la Municipalité dit qu’il n’y a aucune marge de manœuvre pour modifier les travaux prévus dans un préavis. Or dans sa réponse à l’observation 4 sur la gestion 2003 à propos des modifications de travaux dans le préavis d’aménagement de la place du Village, elle avait parlé de compétences du Municipal et du Chef de service. La Commission de gestion désire savoir laquelle de ces 2 versions divergentes fait foi.

Réponse de la Municipalité : A notre avis, il n’y a pas de véritable divergence entre les deux réponses données dans le rapport sur la gestion 2003 et cette année. En effet, la Direction est responsable, afin que les travaux soient exécutés conformément au préavis. Pour les problèmes de moindre importance, la compétence d’un Chef de service peut aller jusqu’à Fr. 2’000.— ; au-delà et jusqu’à Fr. 10’000.— il s’agit de la responsabilité du Conseiller municipal qui peut ou doit, suivant les cas, alerter la Municipalité. Pour toute affaire d’importance, c’est la Municipalité dans son ensemble qui doit se prononcer.

La Commission de gestion refuse la réponse, car elle n’a pas reçu le document sur lequel reposent les compétences mentionnées par la Municipalité.

Vote de l’observation No 3 :

C’est à une large majorité, aucun avis contraire et 2 abstentions que la **réponse municipale est refusée.**

Travaux – Voirie – Espaces verts

📁 (pages 9-10 rapport de la commission de gestion)

Remarque 1 – La Commission de gestion comprend les arguments d’équité émis, mais estime qu’un tournus moins rapide permettrait aux balayeurs de mieux se familiariser avec un quartier et ses habitants.

Réponse de la Municipalité : La proposition du tournus des balayeurs a été faite après discussion avec les intéressés et avec leur consentement.

En plus des raisons d’équité, il faut relever les points positifs suivants :

- En arrivant sur une autre tournée, le balayeur voit tout de suite les défauts de la tournée, manque de poubelles, de containers, bancs etc.
- Il peut renseigner la population sur toutes les rues de la Ville et ses spécificités.

De plus, l'instauration du tournus donne satisfaction à la direction du Secteur Environnement et maintenance.

La Commission de gestion trouve la réponse singulièrement désobligeante vis-à-vis du travail des balayeurs.

M. M. Perreten, conseiller municipal : Je ne vois pas en quoi cette remarque est désobligeante. Cela a été discuté avec les balayeurs, qui étaient tous d'accord pour faire un tournus. Ce tournus est intéressant parce que certains collaborateurs ont des quartiers un peu plus sales ou plus faciles que d'autres ; le tournus est donc le bienvenu et les balayeurs l'apprécient.

Mme B. Forestier, présidente-rapporteuse : C'est dans la phrase « *En arrivant sur une autre tournée, le balayeur voit tout de suite les défauts de la tournée (...)* ».

Par rapport à celui qui a fait la tournée avant, je pense qu'il a déjà vu les défauts, donc il voit ce que l'autre collègue n'a pas fait ! Alors, nous estimons que ce n'est pas très correct vis-à-vis des balayeurs.

M. M. Perreten, conseiller municipal : Ce n'est pas les défauts du travail effectué par les balayeurs précédents : lorsqu'on a l'habitude d'une tournée et que l'on arrive dans un nouvel endroit, c'est comme vous si vous allez dans un lieu inconnu, on remarque plus facilement qu'il manque peut-être une poubelle ici ou là, mais cela ne veut en aucun cas dire que le balayeur d'avant a mal fait son travail !

 (page 14 rapport de la commission de gestion)

Observation 4 - La Commission de gestion n'avait pas demandé si les entreprises choisies paient réellement leurs charges sociales (ce qui devrait aller de soi), mais si elles appliquent, le cas échéant, la convention collective de leur branche. Elle n'a pas reçu de réponse, et pas seulement dans ce dicastère.

Réponse de la Municipalité : Dans le cadre de la procédure de marchés publics, la preuve du paiement des charges sociales est exigée, c'est pourquoi la même demande est appliquée lors d'adjudications inférieures aux seuils fixés dans cette disposition légale.

Le respect des conventions collectives de travail, quant à lui, n'est pas un critère de choix d'une entreprise. Néanmoins, la Municipalité a la volonté et la responsabilité de veiller à adjuger des travaux à des entreprises qui ont des conventions de travail ou qui respectent les salaires usuels de la branche et qui s'acquittent des charges sociales.

La Commission de gestion est heureuse que la Municipalité ait la volonté d'adjuer des travaux à des entreprises qui ont des conventions de travail ou respectent les salaires usuels de la branche. Elle compte bien que l'année prochaine la Municipalité sera au moins en mesure de nous dire, parmi les entreprises choisies, lesquelles respectent cette condition.

 (page 16 rapport de la commission de gestion)

Remarque 2 – Au vu de la réponse, la Commission de gestion croit comprendre que les fiches d'entretien ne sont pas informatisées.

Réponse de la Municipalité : Depuis le 1er janvier 2005, la Direction tient une fiche informatisée par immeuble et par bâtiment relative à l'entretien et aux charges fixes (eau, électricité, chauffage, etc.) de chaque bâtiment communal.

La Commission de gestion se réjouit déjà de consulter ces fiches l'année prochaine.

 (page 17 rapport de la commission de gestion)

Observation 5 – La Commission de gestion estime que Finances-Cultes devrait systématiquement envoyer au dicastère concerné une copie de la facture finale qui fait foi.

Si cette condition était remplie, la Commission de gestion pourrait exercer plus facilement son mandat de contrôle en ayant toutes les pièces utiles au même endroit, à savoir dans le dicastère. Elle pourrait donc plus facilement travailler indépendamment en dérangeant le moins possible le Municipal, le Chef de service et les employés.

Réponse de la Municipalité : Tous les dicastères doivent viser leurs factures et font une copie s'il s'agit de préavis afin de suivre l'évolution des coûts. La Direction des Finances-Cultes s'engage à leur envoyer une copie des éventuelles factures qui auraient été corrigées par la Direction des Finances-Cultes. Il s'agit ici de deux à trois factures au maximum par année.

La Commission de gestion accepte la réponse.

Culture – Jeunesse - Sport

 (page 18 rapport de la commission de gestion)

Vœu 1 – La Commission de gestion souhaite que ce matériel cinématographique puisse également servir à d'autres occasions.

Réponse de la Municipalité : Il est prévu d'utiliser ce matériel pour d'autres projections, notamment à l'intérieur de la Salle de spectacles. Une utilisation de ce type a d'ailleurs eu lieu le 20 mai 2005, lors de la projection du film documentaire *L'Usine*.

 (page 26 rapport de la commission de gestion)

Observation 6 – En ce qui concerne les enfants et les jeunes, la Commission de gestion ne comprend pas en quoi le développement du Centre va aider à leur encadrement.

Réponse de la Municipalité : L'espoir de la Municipalité est de créer un centre-ville attractif. Dès lors, elle envisagera tout projet susceptible d'améliorer la qualité de vie, en mettant à disposition de la population des infrastructures de type socioculturelle s'adressant tant aux adultes qu'aux jeunes et aux enfants.

La Commission de gestion accepte la réponse.

M. le Vice-président ouvre la discussion générale.

Mme N. Haas-Torriani (F.r.) : Je suis surprise de cette réponse. J'estime que notre jeunesse mérite une réponse bien meilleure et surtout plus imaginative. Le développement du Centre de Renens n'est pas la Cour des Miracles répondant à toutes nos préoccupations et surtout pas à celle-ci particulièrement. C'est pour cela que je vous prie de refuser cette réponse.

M. le Vice-président soumet néanmoins au vote de l'assemblée la réponse municipale, même si elle a été acceptée par la commission de gestion : la réponse municipale est acceptée à une faible majorité, des avis contraires et quelques abstentions.

M. le Vice-président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée. Il prie la présidente de la commission de gestion de donner lecture de conclusions municipales :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
Ouï le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2004 et en donne décharge aux organes responsables.

Soumise au vote de l'assemblée, la gestion 2004 de la Commune de Renens est acceptée à l'unanimité.

10. Préavis No 53 :

Fixation du nombre de membres, du taux d'activité, du traitement des indemnités de la Municipalités pour la législature 2006-2011.

M. Jean-Jacques Gaudard, président-rapporteur.

M. Jean-Jacques Gaudard, président-rapporteur, donne lecture du rapport de la commission :

La Commission pour l'étude du préavis No 53 était composée de Mesdames et Messieurs :

- ✓ KOCHER Nathalie, BARRAUD Olivier, GLOOR Eva pour le groupe socialiste
 - ✓ DUPUIS Jean-Marc pour le groupe libéral
 - ✓ LEYVRAZ Jean-Pierre et HEMMA-DEVRIES Ali pour le groupe fourmi rouge
 - ✓ WICHT Catherine, WIDMER Christian, JOLIAT Rosana pour le groupe radical
 - ✓ GAUDARD Jean-Jacques pour le groupe arc-en-ciel, président rapporteur
- soit 10 membres, tous présents.

La séance a eu lieu en la Salle de la Municipalité, le 1^{er} juin 2005 à 20 heures, en présence de la délégation Municipale annoncée, soit :

- ✓ Mme A.-M. Depoisier, syndique,
- ✓ MM. Jean-Jacques AMBRESIN et Olivier GOLAZ, conseillers municipaux,
- ✓ M. Jean-Daniel LEYVRAZ, secrétaire municipal.

Ce préavis porte sur la fixation du nombre de membres, du taux d'activité, du traitement et des indemnités de la Municipalité pour la législature 2006-2011.

Rapport de la Commission

La parole est donnée à la Municipalité pour exprimer des éléments complémentaires en relation de sa réflexion sur le nombre de Municipaux proposé et leur taux d'activité respectif.

Le nombre proposé (7) n'est autre qu'une émanation d'un choix avant tout politique, tous les autres choix de nombre impliquant plus d'inconvénients que le maintien de la solution actuelle, même si d'un point de vue strictement organisationnel, le nombre 3 comme proposé par l' IDEHAP serait effectivement envisageable, mais dans une logique de Municipalité professionnelle.

Le nombre 5 obligerait à revoir totalement l'organisation de l'ADM, ce n'est pas le bon moment, cela n'apporterait rien de mieux, ce n'est pas une bonne solution.

✓ **Q. d'un commissaire :**

De quelle manière la Municipalité peut justifier les taux d'occupation de ses membres ?

R. municipale :

Il a été demandé à M. Leyvraz de mettre en place une étude commune pour évaluer au mieux les taux d'activité.

✓ **Q. d'un commissaire :**

De quelle indépendance peut disposer M. Leyvraz pour procéder à cette étude en interne, vis-à-vis des ses employeurs ?

La parole est donnée à M. Leyvraz pour fournir de plus amples détails sur la dite étude.

Cette étude n'a pas été si facile à établir au premier abord. Il nous est dressé un inventaire d'outils, tel que agendas respectifs gérés par l'Administration communale, les nombreux rapports de séances internes, externes, de commissions, de représentations diverses, les dates, heures et nombre, en tenant compte des déplacements intercalaires. Le tout mis bout à bout fait apparaître que tant individuellement que collectivement le taux d'occupation de 40% est atteint, le plus bas étant de 38%.

Une information municipale est ajoutée à ceci, par souci d'équité et afin d'équilibrer au mieux les divers 40%, un système de rotation a été mis en place pour les représentations et autres délégations de manière à réajuster les temps d'occupation de chacun, au besoin.

✓ **Q. d'un commissaire :**

Nous avons entendu des propos au sujet des nombres 3, 5 et 7, mais qu'en est-il du nombre 9 ; ce choix permettrait encore plus d'ouverture à la représentation ?

R. municipale :

Ce choix n'a tout simplement pas été retenu et sauf erreur il n'y pas de commune comparable à Renens qui le pratique; et à la réflexion ce choix poserait également de nombreuses difficultés quant à la répartition des tâches. De plus, nous n'allons pas dans le sens d'un élargissement du nombre de Municipaux.

✓ **Q. d'un commissaire :**

Pourquoi le nombre 5 ne conviendrait pas ?

Il pourrait par exemple être représenté par : 1 x 80 % et 4 x 60 % pour le même taux global d'occupation ?

R. municipale :

En plus d'une nouvelle répartition des différents dicastères, le taux d'occupation de 60 % sous forme de mandat politique ne laisserait que 40% à la part professionnelle privée.

Un taux d'occupation de 40 % dans le privé et considéré comme occupation accessoire, ce qui n'est pas le cas d'un 60 % qui lui est principal, cela peut poser de réels problèmes.

Dans certains secteurs professionnels, il est possible de "conserver" un 20 % entre associés et prendre de cette manière un engagement politique, un 20 % que l'on peut réactiver à la hausse, si l'on n'est pas réélu par exemple, mais ceci reste l'exception.

De plus, les communes ne vont pas dans la direction d'un élargissement du nombre de Municipaux.

✓ **Q. d'un commissaire :**

*En page 3 du préavis au sujet des traitements **indicés**, il doit y avoir une erreur, car le calcul ne donne pas les 4.48 % comme indiqué à ce chapitre.*

R. municipale :

C'est bien vu, mais il ne s'agit pas d'une erreur de calcul, par contre, il est vrai qu'il manque un bout d'explication dans ce chapitre; voici ce qu'il faut ajouter à la 6ème ligne après ... au 31 octobre 2004... : " L'augmentation de 3,2 points correspond à 2,98 % auxquels il faut ajouter la 2^{ème} annuité de 1,5 % du rattrapage accordé au 1er janvier 2002 par la Municipalité dans sa séance du 13 octobre 2000"

✓ **Q. de plusieurs commissaires :**

Pourriez-vous nous en dire plus sur les vacations des SA ? - Par exemple : figurent-elles toutes sur ce préavis, combien de séances et l'importance des jetons ?

R. municipale :

Elles y sont toutes ; pour les plus importantes cela représente 1 séance par mois (SIE , TL et VALORSA) plus les séances de CA d'une à 4x par an, pour les autres entre 2 et 6 séances par an. Certaines séances sont d'une $\frac{1}{2}$ journée (SIE); l'importance des jetons et toute relative ce poste figure aux comptes.

✓ **Q. d'un commissaire :**

Pourquoi traiter séparément les jetons des SA ?

R. municipale :

En vertu de la responsabilité personnelle engagée, en particulier au niveau pénal et du risque de réputation; tant pour la personne que pour la Commune.

✓ **Q. d'un commissaire :**

Dans ce cadre précis, est-ce que la Municipalité a une assurance RC ?

R. municipale :

Non.

✓ **Q. d'un commissaire :**

Je ne vois pas de sociétés coopératives dans la liste ?

R. municipale :

Parce que ce ne sont pas des SA.

Avis de plusieurs commissaires:

Les implications de la responsabilité personnelle et pénale ne sont pas très éloignées des SA, donc à méditer.

✓ ***Q. d'un commissaire :***

Quelle justification pour l'indemnité de vice-présidence ?

R. municipale :

Une implication en temps supplémentaire pour des remplacements de la Syndique, y compris des séances de Municipalité et la responsabilité ad'hoc.

✓ ***Q. d'un commissaire :***

Rubrique frais de déplacements : serait-il possible d'utiliser d'avantage les transports publics de manière à montrer l'exemple ?

R. municipale :

C'est exactement ce que nous faisons, mais il n'est pas rare d'avoir 3 réunions la même journée à des endroits géographiquement différents ; dans un timing serré, les transports publics ne peuvent répondre à toutes les situations. Même dans l' Ouest Lausannois, les lieux de rendez-vous ne sont pas toujours à proximité d'un arrêt de bus.

Cela dit nous réfléchissons à de meilleures solutions pour l'avenir.

✓ ***Q. d'un commissaire :***

En page 4 du préavis, vous faites part de votre décision de renoncer à une prime de départ ou prestation de réinsertion, pourquoi ?

R. municipale :

Nous y avons réfléchi et aborder cette problématique sous plusieurs angles et sommes arrivés à cette conclusion, de part la multiplicité des situations qui ne rendraient pas cette mesure équitable, sans compter de probables effets pervers.

✓ ***Q. d'un commissaire :***

Et l'enregistrement à l'Assurance-Chômage ?

R. municipale :

Dans ce cas, le statut de Municipal ou Syndic n'est pas à notre avantage, car nous sommes considérés comme indépendants et de ce fait serions pénalisés.

Après cet échange nourri de questions réponses et en l'absence de la délégation municipale, les commissaires ont fait le tour du préavis point par point par un tour de table.

◆Nombre de membres de la Municipalité

Les avis exprimés très majoritairement pour le maintien du nombre des membres de la Municipalité à 7, le sont pour les raisons suivantes :

- maintien de la structure organisationnelle et stabilité dans les différentes lignes départementales
- bonne ouverture aux différentes représentations politiques
- plus grande possibilité de recrutement avec 40% d'activité

A contrario, les avis exprimés pour le refus d'un autre modèle le sont pour des raisons de risques (3) et de manque de cohérence structurelle (5 et 9).

La commission vous propose sur ce point d'accepter la proposition de la Municipalité telle que présentée.

◆Taux d'activité

En raison des avis cités plus haut :

La commission vous propose donc d'accepter la proposition de la Municipalité, soit un taux d'activité de 80% pour le poste de syndication et 40% pour les 6 autres membres de la Municipalité.

◆Traitement de base

Un débat fort vif, passionné et virant par moment dans l'émotionnel s'est déroulé au sein de la commission ; en résumé, il en ressort un avis dominant amené, exprimé et argumenté de différentes manières et par plusieurs commissaires, cela va de soi.

Cet avis est de découpler ou couper le lien "institutionnalisé" lien de référence existant entre le maximum de la classe 26 de l'échelle des traitements du statut du personnel et le traitement de base des membres de la Municipalité.

Les calculatrices ont chauffé, les neurones également, s'en suivirent des échanges sur les définitions d'indices de points, de leur usage, de pourcentage et autres rattrapages.

Chers collègues conseillères et conseillers, Municipaux et Communaux, vous venez donc de comprendre que la commission prenait le chemin de l'amendement, chemin vicinal s'il en est, paré de bonnes intentions et parsemé d'embûches.

Après quelques joutes oratoires et mathématiques sur l'indexation, mais avec en point de mire d'en finir avec ce lien fixe de référence.

Avis d'un commissaire :

Les Municipaux s'il sont effectivement payés par la Commune, ne sont pas à considérer comme des "employés salariés" de la Commune...

Avis d'un commissaire :

Nul ne sait qui va rester, qui va partir ou qui sera élu ou ne sera pas réélu; à supposer que peu parmi les actuels membres de la Municipalité se retrouvent en charge à la prochaine législature, serait-ce juste que de nouveaux membres bénéficient du rattrapage à la place des anciens ?

Avis d'un commissaire :

Il n'y a à mon sens pas de raison particulière de prendre référence sur le plus haut niveau de salaire (classe 26) de l'échelle des traitements du personnel communal.

Avis d'un commissaire :

Un point de départ serait les éléments figurant aux premières lignes de la page 3...

Un nouveau round s'instaure aux cadences des machines et des cortex, de nouveaux échanges reprennent, des explications, comparaisons, discussions, puis... un vote sur cette proposition intervient, l'emporte à la majorité, la messe est dite.

Poursuivant son tour de table, la commission débat encore sur les vacations, indemnités diverses et autres prestations de départ, pour finalement vous proposer l'acceptation de ces derniers points comme présentés dans les conclusions du présent préavis.

En conséquence, la commission vous propose d'amender les conclusions du préavis No 53 par le remplacement et l'éclatement du premier point portant sur le montant des traitements et l'indexation de ceux-ci, par deux points différents et donc deux amendements distincts.

1er amendement :

- d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2006-2011, un montant annuel de Fr. 491'793.-- à titre de salaires (syndic(que) : Fr. 122'699.--, conseiller(ère) municipal(e) : Fr. 61'349.--), y compris versement d'une indemnité annuelle de Fr. 1'000.-- pour le(a) vice-président(e).

Cet amendement a été accepté à l'unanimité par la Commission

2ème amendement :

- que ces montants seront indexés au coût de la vie, à partir du 01.10.2006 selon l'indice IPC, d'année en année, jusqu'à la fin de la législature;

Cet amendement a été accepté par la Commission à raison de 6 OUI et 4 abstentions

Ce présent rapport de commission portant sur le préavis no 53 avec ses propositions de conclusions amendées telles que présentées ici a été accepté par la commission à l'unanimité.

M. le Vice-Président ouvre la discussion.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : La Municipalité maintient sa proposition pour les traitements des membres de la Municipalité.

Il est difficile de fixer un traitement sans avoir une référence. Prendre le salaire le plus haut de la grille des salaires communaux montre la volonté de placer haut la barre de l'engagement et des exigences demandés aux Municipaux.

Les chiffres proposés par la commission ne se rapportent à rien et pourraient tout aussi bien être plus élevés ou plus bas.

J'ajoute encore que dans certaines communes la référence est le plus haut salaire communal + 10%. Enfin, l'indexation des traitements permet de conserver cette référence.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, **M. le Vice-Président** propose à l'assemblée de se prononcer sur les amendements proposés par la commission d'étude :

Amendement No 1 :

- d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2006-2011, un montant annuel de Fr. 491'793.-- à titre de salaires (syndic(que) : Fr. 122'699.--, conseiller(ère) municipal(e) : Fr. 61'349.--), y compris versement d'une indemnité annuelle de Fr. 1'000.-- pour le(a) vice-président(e) ;

L'amendement No 1 est accepté à une large majorité, aucun avis contraire et 6 abstentions.

Amendement No 2 :

- que ces montant seront indexés au coût de la vie, à partir du 01.10.2006 selon l'indice IPC, d'année en année, jusqu'à la fin de la législature ;

L'amendement No 2 est accepté à une large majorité, aucun avis contraire et 4 abstentions.

M. le Vice-Président propose à **M. J.-J. Gaudard** de lire les conclusions dûment amendées :

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 53 de la Municipalité du 9 mai 2005,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2006-2011, un montant annuel de Fr. 491'793.-- à titre de salaires (syndic(que) : Fr. 122'699.--, conseiller(ère) municipal(e) : Fr. 61'349.--), y compris versement d'une indemnité annuelle de Fr. 1'000.-- pour le(a) vice-président(e) ;
- que ces montants seront indexés au coût de la vie, à partir du 01.10.2006 selon l'indice IPC, d'année en année, jusqu'à la fin de la législature ;
- d'accepter le tarif des indemnités de déplacements annuelles, soit Fr. 1'800.-- pour le(la) syndic(que) et Fr. 900.-- pour les autres membres de la Municipalité;
- d'autoriser les membres de la Municipalité à toucher les jetons de présence pour les séances de sociétés anonymes.
- Entrée en vigueur : 1er juillet 2006.

Les conclusions amendées sont soumises au vote : **elles sont acceptées à une très large majorité, 2 avis « contraire » et 2 abstentions.**

11. Préavis No 54 :

**Création d'un nouveau lieu d'accueil pour la petite enfance - crèche -
garderie de 39 places à la rue du Simplon 5b.**

Mme Rose-Marie Prêtre, présidente-rapporteure.

Mme Rose-Marie Prêtre, présidente-rapporteure, donne lecture du rapport de la commission :

A part Mme Tinette Maystre, absente, la commission d'étude formée de Mmes Tamara Andrade, Gisèle Martin, Myriam Romano, Florence Widmer et Suzanne Sisto-Zoller en remplacement de Carine Clerc Ulloa, ainsi que de MM. Jean-Jacques Aegerter, Pascal Ruschetta, Christian Widmer, et Rose-Marie Prêtre, présidente-rapporteure, a siégé mardi 31 mai 2005 à la Salle de conférences de la Salle de spectacles.

Trois municipaux, accompagnés de leurs chefs de service respectifs, étaient présents : Mme Marianne Huguenin et Mme Jacqueline Schwab, M. Jean-Jacques Ambresin et M. Dominique Kohli, M. Raymond Bovier et Mme Martine Heiniger. Mme Anne Curchod, directrice de la crèche *Le Tournesol* a également participé. Mme Sandra Manero a assuré la prise de notes.

Invités : Mme Marion Boband et M. Jean-François Marchat de l'Atelier LOCO.

Projet important symboliquement et financièrement, issu de Sécurité sociale, en collaboration avec le CTC, appelé des vœux d'une bonne partie de l'éventail politique du Conseil communal, réponse à une

motion déposée par le PS demandant la construction d'une crèche-garderie au sud des voies CFF, il aura pris presque 4 ans pour aboutir. Son étude a débuté en juillet 2002 et il était déjà mentionné dans le préavis 31 de septembre 2003.

La nécessité d'augmenter l'offre en crèche-garderie n'est plus à démontrer. L'offre existante, issue en partie d'organismes privés, n'est pas suffisante et toujours bien adaptée pour répondre à la demande pressante de jeunes parents. Les structures communales actuelles ne sont pas adaptées aux besoins d'une ville de plus de 18'000 habitants, où beaucoup de demandes ne peuvent être satisfaites. Notre société a beaucoup changé. Les jeunes femmes, nombreuses à bénéficier d'une formation importante, veulent légitimement concilier vie professionnelle et familiale. Certaines n'ont pas le choix, il faut qu'elles travaillent.

D'ailleurs, pour parer à cette carence, la maison Philip Morris, dont le personnel étranger, habitué à trouver des crèches à l'endroit où il travaille, s'est lancée, avec des moyens importants, dans la réalisation d'un lieu d'accueil LE MYOSOTIS, sis à la rue de l'Industrie 3 à Renens. Le concept en a été développé par le bureau d'architecture LOCO qui a, durant toute la durée du projet, soit environ une année, étroitement collaboré avec la directrice, éducatrice de la petite enfance. Le but était de réaliser des espaces agréables, bien adaptés aux besoins et aux développement des bébés et jeunes enfants, tout en permettant au personnel d'effectuer dans des conditions optimales toutes les tâches inhérentes à la vie d'une crèche.

C'est un projet pilote séduisant qui a été suivi avec un intérêt légitime par les autorités de notre ville. Ainsi, l'atelier LOCO qui amène une expérience et une philosophie de travail s'est imposée comme étant le spécialiste à qui la commune a choisi de confier le mandat. Tenant compte des moyens financiers de Renens, ce dernier présente un projet standard, qui néanmoins, répond aux besoins de confort et de sécurité de chaque catégorie d'enfants.

Présentation du projet par l'atelier LOCO

Le concept de l'outil de travail est basé sur la définition de diverses activités :

	<i>par jour</i>	<i>par année</i>
collations	122	29'000
changes	67	16'000
toilettes	136	82'000

Une crèche est un espace à deux échelles : *l'échelle des petits enfants* et *l'échelle des adultes*.

Un pas d'un *trotteur*, c'est 10 cm, un pas d'un adulte c'est 30 cm ; pour le mobilier, il convient de distinguer celui destiné aux enfants et celui des adultes.

La crèche est prévue pour accueillir trois catégories d'enfants :

5 *bébés* de 3 à 18 mois, 14 *trotteurs* de 18 à 30 mois et 20 *moyens* de 2 ^{1/2} ans à 5 ans. Elle comprendra des espaces de jeux et repas, des pièces réservées à la sieste, ainsi que des zones mixtes.

Occupation du sol

La crèche occupera presque tout le rez-de-chaussée du bâtiment situé en arrière de la parcelle. Une séparation des fonctions et activités y est observée. On y trouve :

- Une zone d'accueil - endroit crucial : c'est là où l'on quitte ses parents, c'est moment le plus difficile, il faut que ce moment se passe bien, car c'est fondamental pour le reste de la journée.
- A l'arrière, un coin à manger pour les trotteurs et moyens.
- Un espace bébés avec un jardin.

- Les salles de sieste côté du talus au nord; elles ont été prévues où il n'y a pas trop d'activités vivantes.
- Un réfectoire.
- Un bureau de la directrice où se tiendront également les colloques.
- Un espace cuisine avec équipement professionnel pour réchauffer les repas livrés et préparer des collations.
- Une buanderie.

Aménagements fixes (compris dans le budget)

Réalisés dans l'objectif suivant : Traduire ces lieux d'accueil en une exigence de vie, de jeux et de sieste le plus près possible des besoins et rythmes des enfants. Au niveau confort et sécurité, il y aura partout des vitrages, des extincteurs, des signaux lumineux pour trouver la sortie, un jardin clôturé afin qu'un enfant ne puisse ni sortir, ni être pris. Partout, il y aura de l'absorption phonique.

Des hublots à différentes hauteurs sont prévus dans les portes, afin de voir sans entrer dans la pièce. Les prises électriques et les poignées de portes seront placées à 1.20 m de hauteur.

L'éclairage sera fait par de la lumière indirecte, afin de ne pas gêner les bébés.

Des photos d'exemples de type d'aménagements qui seront faits ont été présentées à la commission : meuble où chacun peut ranger ses affaires personnelles, les berceaux et le bar à bébés, création de LOCO dont le rôle permet de donner à manger à plusieurs bébés en même temps, mezzanine accessible par un escalier pour la sieste des plus grands, installations sanitaires : des petits cuvettes de WC avec séparations, lavabos, afin d'inculquer les premières règles d'hygiène, une petite baignoire en cas de pépin, des tables à langer et diverses étagères placées de telle manière à ce que les bébés ne puissent s'emparer des produits utilisés pour les soins. Le mobilier ne présente pas d'angles vifs, ne comporte pas de poignées pour éviter les aspérités. Le matériel présenté a déjà été testé depuis 4 ans. Il est fonctionnel.

Différentes couleurs couvriront les murs des locaux afin de distinguer les zones dédiées à chaque catégorie d'enfants.

Afin de trouver la meilleure offre, l'atelier LOCO a demandé des soumissions à différentes entreprises majoritairement situées sur Renens.

La commission a pu réaliser le sérieux et l'ingéniosité des solutions proposées et se rendre compte que la sécurité des enfants a été étudiée dans les détails. Elle est une préoccupation des concepteurs.

Mme Curchod, directrice du Tournesol, s'est plu à relever le travail de partenariat avec l'atelier LOCO qui a eu lieu tout au long du projet. Il est agréable et rationnel de penser et de concevoir l'outil de travail en fonction des enfants et des éducatrices avant la réalisation. L'organisation prévue permettra d'avoir une traçabilité du déroulement de la journée de l'enfant, afin de pouvoir renseigner les parents au moment du retrait. Il sera tenu compte des habitudes des enfants pour l'alimentation, le coucher.

La crèche-garderie encadrée par du personnel bien formé est un lieu de sociabilisation de l'enfant où diverses activités à thème destinées à son éveil seront prévues. Au Tournesol, l'actuelle directrice Mme Curchod organise des goûters du monde et prépare un enclos où vont naître des poussins. A ce sujet, et en illustration de l'investissement personnel des éducatrices, précisons que ces dernières n'hésitent pas à se relayer pour aller tourner les oeufs, opération nécessaire à leur éclosion, y compris le week-end.

Pour des raisons de place, les repas ne seront pas préparés à la garderie. Ils seront confectionnés et livrés par une entreprise lausannoise spécialisée qui approvisionne déjà quelques crèches. Il sera

possible de tenir compte des particularités alimentaires liées au régime, à la culture et à la religion. Des contacts ont été pris avec différentes entreprises. Des places de parc en zone bleue, ainsi que des espaces sous le couvert sont prévus pour les parents qui amèneront leurs enfants. Tout a été bien réfléchi.

Equiper 250 m² de locaux + 150 m² de jardin (jeux extérieurs non compris) pour l'accueil de 39 enfants, étude, honoraires et installation comprises pour un montant devisé à Fr. 550'000.- a valu bien des louanges de la part des commissaires, comme d'ailleurs les solutions originales d'aménagement proposées.

L'accueil pour écoliers des classes enfantines, n'a pas été retenu dans ce projet, car il aurait nécessité une structure beaucoup plus importante et la surface à disposition ne le permettait pas. Des projets d'APEMS (écoliers primaires) existent l'un au sud et l'autre au nord de la commune et la possibilité de les ouvrir également aux écoliers des classes enfantines sera examinée.

Critères pour la définition du nombre d'enfants

Les critères retenus tiennent compte des normes du SPJ. Elles ont été déterminantes pour le choix du nombre d'enfants maximum accueillis par catégorie. Ainsi, il faut une éducatrice pour 5 bébés. Initialement l'accueil de 10 bébés était prévu. Pour des raisons de place, ce nombre a été réduit à 5.

Acquisition des locaux

Devenir propriétaire des locaux apparaît comme la solution la plus économique, La commission approuve le choix de la Municipalité et fait observer que le coût est très raisonnable, pour une surface de 250 m², plus 150 m² de jardin. C'est Mme Heiniger, cheffe de service, qui sera l'administratrice de la PPE. Elle représentera la Commune aux assemblées de co-propriété. Un commissaire propose que la directrice de la crèche-garderie y prenne également part.

Le montant de Fr. 730'000.- destiné à couvrir les coûts des travaux figurait au plan des investissements.

Budget de fonctionnement

L'essentiel de ce budget est consacré aux salaires calculés en fonction du nombre d'enfants accueillis permettant d'assurer la sécurité et le confort pour des heures d'ouverture entre 6h45 et 18h30. Les frais d'amortissement figurent dans ce budget. Le coût de la place en garderie de Fr. 26'900.- par an a été un choc pour certains. C'est le chiffre qu'il faut retenir, car dans tous les comparatifs, l'on ne tient pas compte des frais d'amortissement, mais seulement des charges d'exploitation. A Lausanne, le coût moyen annuel d'une place, de l'accueil du bébé aux écoliers, est de Fr. 26'000.-. Toutefois, la place dans certaines garderies, coûte Fr. 38'000.-. Les Fr. 27'000.- de coût annuel/place de ce projet ne sont donc, comparativement aux prix en vigueur, pas si élevés.

L'on arrive pour l'exploitation de la garderie à 10.3 équivalents plein temps (EPT) sans compter les stagiaires qui figurent à un autre poste du budget. Ce chiffre a été calculé selon le nombre d'enfants et en fonction des heures d'ouverture.

Un commissaire trouve le montant moyen de Fr. 100'000.- par personne élevé.

25 % de ce montant est constitué des charges sociales, dont la part patronale de la caisse de pensions. L'éducatrice de la petite enfance est colloquée dans les classes 8 à 12; le budget présenté a été établi sur un salaire maximum. Ce salaire se justifie en raison d'une formation qui se déroule sur une durée de 3 ans à l'Ecole des études pédagogiques et sociales. Les conditions offertes à Renens sont jusqu'à 20 %

moins intéressantes qu'à Lausanne. Il est important de pouvoir engager du personnel bien formé et expérimenté. Actuellement, directrice à 30 % des Tournesols, Mme Curchod assurera la direction de la nouvelle crèche-garderie à raison de 70 %. D'autre part, une personne de maison prévue sur place apportera une aide précieuse.

Recettes

La participation des parents est en moyenne de Fr. 8'500.- par année. Les tarifs sont basés sur les revenus; l'expérience a montré qu'ils peuvent varier passablement d'un parent à l'autre. Le mode de subventionnement existant vise à soutenir les parents ou femmes devant absolument avoir un revenu supplémentaire.

Il nous a été confirmé que les personnes recourant aux crèches proviennent de toutes les couches de la population. Les garderies n'accueillent pas seulement les personnes à bas revenus occasionnant des charges à la collectivité.

Subventions cantonales et fédérales

Une aide nous est accordée pour le démarrage, mais relativement rapidement nous devons compter sur nous-mêmes. Les subventions seront demandées 3 à 6 mois avant l'ouverture de la crèche, mais dès septembre, des démarches seront entreprises. La subvention cantonale est une enveloppe globale dont l'argent est distribué en fonction du nombre de places. On en saura plus après la votation du budget du canton. Grâce à la LAc, une subvention pérenne de Fr. 180'000.- représentant le 25 % des salaires du personnel éducatif et de direction devrait être versée à notre commune.

Si l'on ne réalise pas la crèche-garderie, c'est à peu près Fr. 600'000.- de subventions qui échapperont à notre Commune.

Par rapport à l'investissement nécessaire, il faut que l'on parte de l'idée qu'à long terme la crèche est rentable, c'est son absence qui coûte. Différentes enquêtes l'on prouvé : sur un franc investi, trois rentrent en recettes fiscales et autres.

C'est la conclusion d'une étude réalisée en Suisse romande par l'économiste Lynn Mackensie Oth. Elle confirme les résultats d'une étude semblable réalisée ultérieurement en Suisse allemande.

Editée en novembre 2002 par le Département des finances du canton de Genève - Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme et l'Etat de Vaud - Département de l'économie, Bureau de l'égalité, cette étude mentionne des avantages directs, notamment :

- Les contribuables bénéficient de rentrées fiscales et de cotisations sociales plus importantes grâce au travail rémunéré supplémentaire fourni par les parents.
- Ils épargnent des dépenses d'aides sociales diverses qui pourraient être dues en l'absence des revenus supplémentaires des ménages (ex. : allocations de logement).
- Les familles ont un pouvoir d'achat augmenté grâce à une plus grande participation au marché du travail. Les familles monoparentales sont susceptibles d'atteindre une plus grande autonomie financière.
- Les parents conservent et développent leurs savoirs professionnels, ce qui se traduit par l'accès à des emplois mieux rémunérés tout au long de la vie active.
- Les cotisations sociales supplémentaires payées à l'AVS et au 2^e pilier leur assurent un revenu plus élevé à la retraite également.

Les avantages suivants découlent directement de l'existence de crèches :

- Les enfants bénéficient d'une meilleure intégration sociale, de mesures de prévention et d'un mode de garde d'une grande sécurité.
- Une répartition des rôles plus équilibrée au sein de la famille.
- Une meilleure intégration des familles immigrées suisses et étrangères.
- Les entreprises profitent d'être installées dans une région plus attrayante pour les travailleurs/euses parce qu'elle offre des structures d'accueil.

Elle permettra d'augmenter la qualité de vie à Renens et l'image de la commune en sera améliorée.

Les commissaires, unanimement, se plaisent à relever la grande qualité du préavis où tous les aspects du projet ont été étudiés avec soin. Le concept a été pensé très loin et c'est rare. Avec peu, on peut faire quelque chose de fonctionnel, d'agréable et accueillant. Les réponses données l'ont été à la grande satisfaction de chacun.

Même si un commissaire rappelle le bon vieux temps où chacun assumait tant bien que mal l'accueil et l'encadrement des enfants, il admet que pour Renens la réalisation d'une crèche-garderie est un mal nécessaire. Il rappelle que Fr. 700'000.-, c'est deux points d'impôt.

La commission remercie les départements qui ont réalisé le préavis, c'est un projet séduisant, très complet. La collaboration avec Mme Anne Curchod a certainement contribué à cet excellent travail.

En conséquence, la commission vous invite à suivre les conclusions du préavis présenté en émettant les vœux suivants :

- Il serait très judicieux que la directrice de la crèche-garderie prenne part aux assemblées de la PPE.
- Proposition est faite qu'un concours d'idées soit organisé afin de trouver un nom à cette nouvelle crèche-garderie.

M. 1^{er} Vice-Président ouvre la discussion.

M. Ch. Widmer (rad.) : J'ai souvent été assez critique vis-à-vis de certains préavis municipaux qui ont été présentés. Cette fois, je dois dire que j'ai été très agréablement surpris par la manière dont ce préavis a été préparé, présenté, qui nous a été décrit avec l'ensemble des documents auxquels on a pu avoir accès. C'était vraiment un modèle du genre, merci beaucoup et bravo !

Mme N. Haas Torriani (F.r.) : Certains piétinent parce que le rapport de ce préavis est trop long ! Moi, j'ai piétiné 23 ans pour que l'on ait enfin une crèche-garderie réunie dans le même bâtiment !

En effet, je me suis battue avec d'autres femmes, il y a 23 ans pour obtenir la création d'une crèche-garderie. On nous répondait « oui »... pour les femmes divorcées, « oui »...pour les femmes qui vivent seules, celles-ci ont peut-être besoin d'une crèche, mais les autres n'en n'ont pas besoin !

Nous demandions également qu'il y ait un seul établissement pour les bébés et les enfants de plus de 2 $\frac{1}{2}$ ans.

A cette époque je connaissais plusieurs parents qui amenaient leur bébé jusqu'à la Bourdonnette et courraient déposer l'aîné à Renens.

Alors, si aujourd'hui vous vous impatientez et bien dites-vous que c'est une belle victoire : depuis 23 ans, nous, nous, on l'a attendue cette crèche-garderie ... alors j'espère que l'on continuera dans la bonne direction !

M. Hemma-Devries (F.r.) : Je pense que tout le monde a lu les journaux ces derniers jours: le fonds national de recherche (FNS) a bien décrété qu'il manquait énormément de places dans les crèches et les familles de jours. Selon cette étude, il en manque près de 50'000 places, alors que l'offre actuelle couvre à peine 30'000 places, elle laisse 120'000 places en rade selon les indications de cette même étude.

Je pense que la Commune de Renens et surtout le Conseil communal de ce soir va, en acceptant ce préavis (création d'une crèche-garderie au sud des voies) faire un acte positif dans la promotion de ces structures.

Je pense aussi que ce soir on a beaucoup parlé d'un point de vue psychopédagogique de l'utilité de développer des structures de prise en charge de la petite enfance. Mais on pourrait parler aussi d'un point de vue psychologique, en effet, je pense que les murs, l'ameublement et l'environnement ne suffisent pas, il faut du personnel formé et qualifié pour accompagner l'enfant et ses parents. Nous savons tous qu'il en va du bien être de l'enfant et de son devenir.

M. J.-F. Clément (soc.) : On parle de ce projet comme s'il avait déjà été accepté, j'espère qu'il le sera. Je viens ici pour dire que c'est un magnifique projet, qu'il est important, mais ce n'est qu'une étape vers finalement l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre en matière d'accueil de la petite-enfance. Magnifique étape donc, mais, je pense qu'il faudra reprendre ce thème-là dans le futur de notre Conseil communal.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : Je tiens en préambule à relever la qualité du préavis, ainsi que celle du rapport fort bien fait.

Ce préavis m'inspire deux constatations, une sociale et une financière.

Comme souvent, on nous pousse un peu la main en nous disant que si on ne le fait pas tout de suite on n'aura plus de subvention. Permettez-moi de douter un peu, car avec les régimes minceur de la Confédération et du Canton, l'heure n'est plus à l'arrosage. Tant mieux, si nous pouvons les obtenir. Sur le plan cantonal, le dossier est bloqué faute de financement, aucune subvention n'est distribuée.

On peut lire à la rubrique 190 : la crèche est rentable sur 1 franc investi trois rentrent en recettes fiscales. Je salue très chaleureusement le conseiller qui a eu l'illumination de déposer une motion ayant accouché de ce préavis car, après 10 ans où la dette a pratiquement doublé, on a trouvé la solution. Pourquoi n'y avions nous pas pensé avant ?

Etant prudent et dubitatif de nature, vous me permettrez d'avoir quelques réserves quant au redressement rapide de nos finances par le biais de ce gain.

Je poserai donc la seule question à l'instar de l'article 165 de la Constitution vaudoise, article qui dit *que toute nouvelle charge doit être compensée par un financement équivalent*. Donc comment va-t-on financer ces Fr. 700'000.-- annuels (2 points d'impôt).

Point II social et société

Au point 210, nous pouvons lire : une répartition plus équilibrée au sein de la famille :

- Une meilleure intégration des familles
- Les enfants bénéficient d'une meilleure intégration sociale
- La répartition des rôles est plus équilibrée au sein de la famille

J'ai une petite pensée émue pour toutes les femmes qui ont décidé d'arrêter de travailler pour élever leurs enfants ou toutes les mères qui ont enseigné à leur progéniture les valeurs de la famille et de notre pays... à présent plus besoin de faire tout cela, la crèche s'en charge.

Les modes de vie ont changé ; autrefois, l'environnement familial était très présent et très important, les enfants étaient pris en charges dans le cadre de la famille. Maintenant, il est pris en charge par l'Etat. C'est l'Etat maman, l'Etat nounou qui s'invite chez vous. Le prochain pas ne sera pas comme on dit en informatique la FAO, mais la FAE la fécondation assistée par l'Etat.

Merci de répondre néanmoins à la question comment financerons-nous ces 700'000 francs récurrents ?

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Tout d'abord, une réponse sur les 2 vœux de la commission.

La Municipalité est parfaitement d'accord avec ces vœux, les grands esprits se rencontrent ! En effet, pour le nom de la crèche, nous avons prévu de faire un concours et nous le faisons volontiers suite à la suggestion de la commission ; et il n'y a non plus aucune opposition, au contraire, à ce que Mme Curchod s'associe avec Mme Heiniger pour représenter la Commune aux séances de PPE.

Plusieurs d'entre-vous l'ont cité et le hasard fait bien les choses : la presse a largement rapporté le manque de places en crèche - c'est donc une étude du fonds national sur la recherche scientifique - . Il manque en Suisse 50'000 places de crèches : j'ai calculé qu'avec nos nouvelles 39 places, nous comblerons ce déficit par 0,8 % sur le plan suisse.

M. Dupuis, un mot sur les subventions. Les subventions fédérales ne sont pas en danger, puisque vous avez vu et cette étude le rapporte également, que les 200 millions de francs qui ont été prévus en 4 ans ne sont pour l'instant pas utilisés et il est prévu qu'en 2007 - c'est un projet qui durerait de 2003 à 2007 - il n'y aura seulement 110 millions de francs utilisés. Mais, c'est pratiquement Fr. 400'000.-- de ces subventions fédérales qui pourront nous aider pour les 2 premières années.

Alors pourquoi ces 200 millions ne sont pas utilisés ? Eh bien vous le voyez les chiffres du préavis le donnent, c'est une aide au démarrage, une aide sur deux ans, mais effectivement, à terme, c'est les communes, leurs partenaires éventuels et quelques entreprises (mais il n'y en a pas tellement parce que ça coûte) , ce sont les communes qui prennent ces coûts et vous avez vu dans le préavis effectivement que nous aurons une évolution des coûts après cette aide au démarrage. Pour le canton, il y a une inexactitude : c'est faux de dire qu'il n'y a pas de subventions cantonales. Il y a actuellement en théorie une aide au démarrage de Fr. 5'000.-- par année et par place, ce qui amènerait également une somme de Fr. 195'000.-- par année. Alors c'est vrai que l'année dernière, si le Grand Conseil vaudois n'a

pas supprimé cette aide, il l'a diminué : au lieu des Fr. 5'000.—l'aide a été de Fr. 1'700.—. Alors nous comptons sur vous, M. Dupuis, pour influencer sur vos collègues du Grand Conseil vaudois pour qu'ils maintiennent dans le budget de décembre le fonds sur l'aide à la jeunesse et que ce montant de Fr. 5'000.— -qui est attribué depuis des années et qui est un montant qui se donne sur une année - soit maintenu.

Par ailleurs, le débat dans le canton sur ce qu'on appelle la LAC (loi sur l'encouragement au placement de l'enfance), doit se faire. Il y a un projet qui est un beau projet du canton, avec la collaboration des entreprises, puisque par un cofinancement, on aurait un subventionnement pérenne de 25 % des salaires. Ce débat reste ouvert, c'est aussi un débat politique et c'est vrai que pour notre crèche-garderie se serait vraiment un progrès et un élément important.

A part ça, nous n'avons pas sur le plan communal un article équivalent à celui de la Constitution Vaudoise. Ceci dit, la Municipalité s'est bien sûr posé des questions financières ; la Municipalité a cependant tenu à mener ce projet ces 3 dernières années - c'est long un projet comme celui-ci, il faut trouver le partenaire, savoir où faire cette crèche-garderie. La Municipalité l'a mené effectivement en ayant pendant 2 années des comptes qui étaient très négatifs et c'est bien que ce projet arrive à terme, alors qu'on a des comptes 2004 qui sont positifs, qu'on a des espoirs d'éclaircies financières. C'est aussi ce qui a amené la Municipalité à soutenir ce projet, parce qu'elle est persuadée que c'est un beau projet pour Renens, avec un début de collaboration intercommunale avec Chavannes, avec une entreprise. C'est un projet qui dotera la Commune de Renens d'un équipement de qualité.

Nous avons eu dans ce débat une chaîne de mercis. Moi, j'aimerais remercier la présidente de la commission pour la qualité de son rapport, les équipes de sécurité sociale, finances et bâtiments qui ont menés et collaborés à ce projet et j'aimerais beaucoup, dans 5 minutes, remercier le Conseil communal pour l'avoir accepté également !

M. O. Barraud (soc.) : Je crois que je ne vais même pas entrer en matière sur les dires de M. Dupuis qui, je dois l'avouer, me dépassent totalement.

Je lui rappellerai juste un truc, c'est que M. Peter Hasler, le patron des patrons, a déclaré dernièrement que c'était une réalité qu'en Suisse on ne pouvait plus vivre avec un salaire de 100 %, qu'il fallait se faire à cette réalité, qu'on devait accepter qu'il y ait 150 % de revenu, voire un 200 % de revenu pour vivre, ça c'est le patron des patrons qui le dit.

Donc, effectivement, je pense que vos dires sont complètement dépassés, M. Dupuis, je suis désolé, je trouve cela vraiment hors jeu et j'encourage aussi les entreprises à jouer leur rôle dans le domaine des crèches. Les entreprises doivent participer financièrement.

Mme T. Maystre (AeC) : Je tiens à m'associer à la pensée émue de M. Jean-Marc Dupuis concernant les mamans qui restent au foyer, pour rappeler qu'il y a aussi beaucoup de papas - souvent ce sont des tâches partagées.

Mais ce soir nous votons pour seul 39 places dans une garderie. Le risque est encore très très loin que ces mamans et papas soient délogés de leurs rôles de parents. On a encore beaucoup de travail devant nous.

M. le 1^{er} Vice-président clôt la discussion et prie la présidente-rapporteure de donner lecture des conclusions municipales :

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 54 de la Municipalité du 9 mai 2005,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE la création d'une crèche-garderie;

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 830'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans deux comptes d'investissement du patrimoine administratif.

D'une part, pour un montant de Fr. 730'000.- section N° 351 - Bâtiments administratif, compte par nature 5030 - Bâtiments et Constructions - plus précisément dans le compte N° 351.5030.083 - «Simplon crèche - achat et aménagements surface» - et, d'autre part, pour un montant de Fr. 100'000.- section N° 713 - Crèche communale -, plus précisément dans le compte N° 713.5060.165 - «Simplon crèche - aménagements extérieurs, mobilier et matériel».

Ces deux dépenses seront amorties, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans pour le montant de Fr. 730'000.- et en 10 ans pour le montant de Fr. 100'000.-

Les charges de fonctionnement seront portées aux budgets de l'année 2006 et suivantes.

Soumises au vote, les conclusions municipales sont acceptées à une large majorité, 2 avis « contraire » et 1 abstention.

12. Préavis No 55 :

Modification des articles 4,8 et 15 des statuts de l'Association intercommunale AIC.

Dépôt du préavis - Discussion préalable.

M. le Vice-Président ouvre la discussion préalable.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Dans ce préavis, il y a deux articles qui sont très clairs et très simples : il s'agit simplement de changer des nombres. Et puis il y a le premier article où l'on change les buts qui

deviennent de réaliser les tâches dévolues aux communes par la loi scolaire dans le cadre de l'établissement.

Alors , j'aimerais bien que la commission d'étude regarde concrètement ce que cela veut dire . Y a-t-il des choses qui changent, des choses que la Commune de Renens fait maintenant et qu'elle ne ferait plus, ou le contraire ?

Etant donné que la parole n'est plus demandée, **M. le Vice-Président** nomme la commission d'étude :

Du groupe radical : M. Paul Mettraux, président-rapporteur
Mme Rosana Joliat
M. Christian Widmer

Du groupe AeC : Mme Tinetta Maystre

Du groupe socialiste : Mme Rose-Marie Prêtre
M. Jean-François Clément
M. Pascal Ruschetta

Du groupe Fourmi rouge : Mme Nicole Haas Torriani
Mme Simone Szenyan-Reymond

Du groupe libéral : M. Jean-Marc Dupuis

13. Préavis No 56 :

Achat d'un bus scolaire.

Dépôt du préavis – Discussion préalable.

M. le Vice-Président ouvre la discussion préalable . Etant donné que la parole n'est pas demandée, la commission d'étude est nommée :

Du groupe Fourmi rouge : M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur
Mme Arielle Bonzon

Du groupe AeC : Mme Yvonne Zurcher

Du groupe socialiste : Mme Nathalie Kocher
M. Jean-François Clément
M. Raymond Vincent

Du groupe libéral : M. Gilbert Nicolas

Du groupe radical : Mme Gisèle Martin
M. Jacques Berthoud
M. Claude Regenass

14. Préavis No 57 :

**Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.**

M. le Vice-Président nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

15. Préavis No 56 :

**Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.**

M. le Vice-Président ouvre la discussion préalable, il indique que la commission des finances a émis le vœu de traiter ce préavis.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Personnellement, je trouve assez logique que la commission des Finances traite ce préavis, car c'est elle qui pourra le mieux juger s'il répond aux besoins, et aux questions qu'elle s'est souvent posées. Ceci dit, il y a un problème ; quant on a fixé la date, on ne savait pas que ce serait la commission des Finances ; on a fixé arbitrairement une date - le 7 juillet - et ç'aurait vraiment été un hasard que ça marche pour tous les membres d'une commission pré-constituée. En tout cas, pour nos deux commissaires cette date ne convient pas. Ce serait donc bien que la commission choisisse une date à la fin de ce conseil.

M. le Vice-Président : La date du 7 juillet est proposée, j'imagine que la commission a tout loisir de fixer la date de sa réunion, même si la Municipalité a fixé une date du 7 juillet, c'est une proposition pour faciliter le travail usuel, mais on peut imaginer qu'une nouvelle date pourrait être fixée. La commission reste maître de s'organiser. C'est la Municipalité qui est invitée par la commission, ce n'est pas la commission qui est invitée par la Municipalité pour traiter le préavis !

Soumise au vote de l'Assemblée, c'est à une très large majorité, 3 avis contraire et aucune abstention que l'étude du préavis No 56 est transmise à la commission des Finances.

Une éventuelle proposition de date sera débattue à l'issue de la séance du Conseil communal par la commission des Finances chargée de cette étude et les conseillers municipaux concernés.

16. Propositions individuelles et divers.

Mme V. Berseth Hadeg (F.r.) développe sa motion *invitant la Municipalité à présenter une proposition de mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer.*

En effet, les associations de locataires se voient confrontées de plus en plus à des gens menacés de devoir quitter rapidement leur logement en raison d'un congé dû au loyer impayé.

La procédure est rapide et brutale. En cas de non-paiement des loyers en retard dans le délai légal des 30 jours, le bail peut-être résilié pour la fin du mois suivant. Pas de contestation possible si le bailleur a suivi la procédure. La sanction est inévitable : expulsion.

Les évacuations ne concernent pas seulement une prétendue catégorie de mauvais payeurs. Elles ne sont pas un phénomène marginal. Une difficulté de paiement du loyer peut survenir dans de nombreux ménages. C'est le cas lors de ruptures familiales, de chômage ou lorsque le locataire avec revenu modeste doit faire face à des frais extraordinaires, comme des soins dentaires.

Même si les loyers en retard sont rattrapés, l'expulsion peut avoir lieu, il suffit que le locataire ne se présente pas à l'audience, persuadé que ses paiements effectués stoppent la procédure.

Quelques chiffres et bien il n'y en a pas. Il faut donc se fier à des estimations et examiner attentivement les quelques données que certains « juges de Paix » veulent bien révéler. A Nyon, par exemple, les expulsions ont passé de 90 à 108 entre 2002 et 2004. A Yverdon, elles ont passé de 82 à 113 dans le même laps de temps. On peut constater une baisse à Aigle et étonnamment à Lausanne. Mais, justement Lausanne a mis en place UNILog, c'est un service qui intervient auprès de locataires en difficultés, mais en amont avant la catastrophe. Ce service donne quelques garanties, discute avec les gérances et les autorités. Son but est de garder les familles surtout, dans leur appartement. On sait que reloger des familles expulsées, qui souvent ont des dettes, est extrêmement difficile.

Un tel service serait certainement très utile à Renens où il y a de nombreuses expulsions. Les services sociaux sont débordés et parfois ne peuvent pas faire grand chose.

En conclusion, il est injuste que la Commune soit obligée de reloger les locataires expulsés, de prendre en charge les meubles et que les gérances aient seulement à faire à de bons payeurs.

Donc un service d'aide aux locataires qui seraient d'une certaine façon une défense des intérêts de la Commune s'impose.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale, indique que la Municipalité accepte d'étudier cette motion.

M. le Vice-Président soumet aux membres du Conseil communal l'acceptation de la transmission de la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

C'est à une large majorité, 6 avis contraires et quelques abstentions que la motion est transmise à la Municipalité.

M. J.-F. - Clément (soc.) : La presse a largement fait écho des accidents survenus de manière répétée à la Piscine de Renens.

Tout d'abord, je souhaite exprimer ma profonde sympathie aux trois jeunes, victimes d'un accident qui bouleverse profondément et irrémédiablement leur vie.

J'ai été choqué par la manière dont les dirigeants de la Piscine de Renens ont géré ces accidents ; ceux-ci semblent avoir tout d'abord nié et enfin reconnu les faits. Une telle attitude me paraît totalement incompatible avec une gestion responsable et avec la prévention de la répétition de tels accidents.

Je sais que la Commune de Renens participe aux financements de cette société et j'aimerais savoir comment la Municipalité pense pouvoir intervenir de manière à participer à la mise en oeuvre de mesures préventives concrètes et efficaces.

M. M. Perreten, conseiller municipal : Cet accident à la piscine, comme d'autres qui malheureusement arrivent, sont trop souvent dus à l'irrespect des consignes de sécurité qui sont affichées et aux directives des gardiens. Nous sommes d'ailleurs très touchés par cet accident.

L'équipe de M. Eicher est composée de gens qualifiés qui ont tous les brevets de sauvetage nécessaires. Je leur fais, ainsi que le Comité de la Société Coopérative de la Piscine, entière confiance et les remercie pour leur travail pas toujours facile.

Pour votre information, depuis l'ouverture de la Piscine de Renens, il y a eu 6 millions d'entrées et 15 millions de descentes sur les toboggans depuis leur construction. Sur le toboggan où le tragique accident s'est produit, il y a par saison 600'000 descentes ! Dès qu'un accident survient, on met tout en oeuvre pour qu'il ne puisse plus se reproduire avec des normes de sécurité souvent plus sévères que celles du bureau de prévention des accidents.

Je répète que la Municipalité et les collaborateurs de la Piscine, sommes absolument navrés et très touchés de ce qui est arrivé.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : La Municipalité souhaite éclaircir tout ce qui s'est passé et apporter son concours si nécessaire. Ce qui fait que vendredi 01.07.2005, en fin de séance de Municipalité, nous recevrons le Président et le Secrétaire de la Coopérative de la Piscine.

M. J.-F. - Clément (soc.) : Je voulais encore juste souligner que les accidents qui sont survenus sont des accidents graves qui privent ces jeunes d'une capacité de mener une vie indépendante, et ce de manière définitive. Ce ne sont donc pas des accidents bénins et ma demande est d'être absolument assuré que toutes les mesures seront prises pour prévenir la répétition de ce type d'accident.

Je pense aussi que de dire qu'un tel accident survient quand il survient est aussi une manière d'en prévenir !

M. J.-P. Rouyet (F.r.) : Nous avons appris par la presse à la mi-juin que le Conseil fédéral a décidé de mettre fin à la possibilité de faire bénéficier les chômeurs des régions et cantons à haut taux de chômage des 520 jours d'indemnité, au lieu des 400. Cette décision prend effet le 1^{er} juillet 2005.

Rappelons que cette possibilité avait permis en 2002 de faire passer de justesse une nouvelle loi fédérale sur le chômage abaissant la durée d'indemnisation de 520 à 400 jours, mais avec cette promesse d'exception.

Les cantons romands ont pu en bénéficier durant 2 ans. La décision du Conseil fédéral et de M. Deiss intervient trop tardivement et a été présentée de manière fort hypocrite : elle fait mine de faire bénéficier les chômeurs âgés de 50 ans des 120 jours supplémentaires, alors que d'une part ceux de plus de 55 ans ont déjà ce droit, mais surtout qu'il l'enlève à tous les chômeurs âgés de moins de 50 ans.

Un chiffre de 900 personnes concernées a été articulé pour le canton de Vaud. Nous savons que le canton a écrit à Josef Deiss pour lui demander de retarder l'entrée en vigueur de cette décision et que la réponse a été négative.... Au vu de ce qui précède, nous aimerions savoir quel est le nombre de personnes concernées dans l'Ouest lausannois ou/et à Renens et quelles sont les mesures qui ont été prises par l'ORP et le CSER pour faire face à cette situation ?

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Merci à M. Rouyet de se préoccuper de cette situation, qui effectivement pour l'ensemble des cantons romands, pour le canton de Vaud et notre région, est tragique.

C'est seulement le 9 juin dernier que les autorités ont reçu la décision du Conseil Fédéral qui finalement faisait passer les indemnités pour les chômeurs en fin de droit de 520 jours à 400 jours, avec cette exception pour les chômeurs de plus de 50 ans.

Comme vous l'avez vu pour le canton de Vaud, c'est 900 personnes, pour Lausanne 300 et pour l'Ouest lausannois 102 personnes qui ont été concernées (pour les 7 communes de l'Ouest).

Mais cela, il a fallu que l'ORP établisse en toute urgence un listing des chômeurs qui ont dépassé ces 400 jours (qui sont à 410, 460 ou 510 jours) et cela veut dire que ces 100 personnes - 40 pour notre commune - apprennent aux environs de la mi-juin qu'ils n'auront plus droit au chômage fin juin. Cela veut dire que les services concernés, tant l'ORP que les CSR ont dû s'organiser pour faire face à cette urgence : l'ORP doit informer tous les chômeurs, le CSR doit s'organiser, dans cette période de fin d'année et de vacances pour voir en urgence une grande partie de ces chômeurs, en tout cas ceux qui n'ont pas d'autres revenus que les prestations « chômage » pour vivre et ensuite examiner si ces personnes ont droit au RMR.

Le CSR s'est organisé ; il a fait une séance d'urgence, a demandé le listing de tous les chômeurs ; il collabore avec l'ORP, et pourra voir toutes les personnes concernées. D'ailleurs une personne supplémentaire a été engagée (il y avait des personnes en vacances ou malades) et une stagiaire a été gardée plus longtemps que prévu.

Vous avez vu que le canton de Vaud a fait des démarches, les parlementaires sur le plan national en ont aussi faits à titre privé, mais rien n'a ébranlé la détermination du Conseil Fédéral et son mépris pour les chômeurs des cantons romands. Il a donc effectivement modifié cette ordonnance et a ainsi modifiés sa promesse qui avait permis que la révision de la loi sur le chômage en 2002 soit votée, avec l'abaissement des indemnités chômage de 520 jours à 400 jours.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Il faut ajouter les conséquences financières pour les communes. Alors que les ORP (office régionaux de placement) sont financés par l'assurance chômage gérée par la Confédération, les CSR, eux sont à la charge du canton et de la commune, chacun pour moitié de la facture sociale.

Il faut bien se rendre compte que c'est encore un report de charges qui nous tombe dessus comme ça sans que l'on puisse s'y préparer !

M. M. Perreten, conseiller municipal : J'aimerais revenir sur la 2^{ème} intervention de M. Clément. Croyez bien qu'au Comité de La Piscine, on fait tout ce que l'on peut pour qu'il n'y ait pas d'accident. Mais comment voulez-vous les empêcher : par exemple, si maintenant vous montez sur la table et que vous plongez la tête en avant ! C'est donc impossible de tout surveiller, on ne peut pas mettre des barrières partout !

Ce qui arrive malheureusement, ce sont des gens qui trichent, qui se mettent au bord du bassin non-nageurs et qui plongent ; dans le cas cité, le jeune homme s'est arrêté en descendant le toboggan, il a plongé les mains dans le dos dans 90 cm d'eau ! Cette profondeur est indiquée. On avait déjà ajouté un boudin, même un deuxième après cet accident.

On fait tout ce que l'on peut, mais par exemple dimanche il y avait 5'700 visiteurs à la Piscine de Renens : comment voulez-vous qu'il n'arrive pas d'accident ? Mais sachez que l'on fait tout ce qui est possible pour que cela n'arrive pas.

Mme T. Andrade Gerweck (F.r.) : Puisqu'il faut battre le fer quand il est chaud, je souhaite faire une remarque, car plusieurs concitoyens m'ont interpellée à ce sujet.

Samedi dernier, 25 juin, nous étions conviés à prendre part au cortège de la Fête des Ecoles. Le cortège était magnifique et il a déplacé et satisfait beaucoup de monde. Visiblement un effort important a été fourni par les enseignants et les organisateurs pour que cette fête puisse avoir lieu.

Après le cortège, les enfants ont été placés sous la responsabilité de leurs parents au terrain de Verdeaux. Les autorités et les invités se sont alors retrouvés de l'autre côté de la route dans le préau du Collège. Ceci a peut-être empêché certains d'entre-vous d'assister à la véritable foire d'empoigne qui a lieu traditionnellement quand les enfants se précipitent sur les attractions foraines munis des tickets fournis par les écoles.

Malheureusement, l'un des manèges en particulier représentait un danger tel, que c'est une chance inouïe qu'il n'y ait eu aucun accident grave à déplorer.

Je me suis quand même demandée quelle part de responsabilité aurait pu retomber sur les autorités communales en cas d'accident. En fait, les parents ont été placés dans une situation ingérable et périlleuse pour les enfants. La seule alternative était de s'en aller sans participer à l'événement puisqu'il n'y avait ni tables, ni lieu de rencontre à disposition.

Ne pourrait-on pas à l'avenir tenir compte des expériences acquises, afin de mettre en place une partie festive adaptée à la quantité d'enfants concernés ? Un spectacle ou un pique-nique canadien, par exemple, ne serait pas plus onéreux que des carrousels !

Face à ces questions, j'ai déjà entendu une rumeur prétendant qu'il n'y aurait plus de fête des Ecoles à Renens, ce qui serait déplorable. De nos jours, les choses passent à la trappe dès qu'il faut investir ou s'impliquer. Pourtant la Fête des Ecoles c'est une tradition dont peut être fier !

C'est l'occasion pour les élèves et les parents de se sentir appartenir à cette Ville, c'est un outil d'intégration. C'est un moment de rencontre qui mérite une plus ample réflexion sur les aspects logistiques et sécuritaires.

M. O. Golaz, conseiller municipal : Je suis désolé des problèmes qui sont survenus ; je ne les connais pas exactement. En effet, j'ai participé au cortège comme d'autres conseillers municipaux et communaux.

Je pense que ces différentes questions seront posées aux responsables de l'organisation de la fête , ainsi qu'à la Direction du primaire.

Ces questions seront donc posées et nous pourrons vous répondre de manière complète lors du prochain Conseil communal.

Mme B. Joerchel Anhorn (soc.) : Une question par rapport à une motion que j'avais déposée au mois de novembre 2004 sur l'harmonisation et l'introduction de l'accueil continu des enfants. Ma question porte essentiellement sur l'harmonisation des horaires.

J'aurais voulu savoir ce qu'il en est, car on arrive à la toute fin de l'année scolaire 2004-2005 et bientôt à la rentrée scolaire. Donc sur ce point-là, peut-on s'attendre à ce que cela soit fait pour la rentrée prochaine, je vous rappelle que la motion avait été déposée accompagnée d'une pétition signée par de nombreux parents d'élèves de Renens.

D'autre part, je voulais saisir l'occasion pour remercier vivement les enseignants et les organisateurs du cortège de fin d'année ; les enseignants ont fait un travail magnifique et les enfants ont eu énormément de plaisir. Mais j'aimerais également souligner que je soutiens le message de Madame Andrade en ce qui concerne la sécurité des enfants sur la Place du Verdeaux, liée à cette installation de voitures qui tournaient à une vitesse vertigineuse.

La réponse a été donnée, j'espère qu'on en tiendra compte à l'avenir. Mais, je tiens à souligner que le cortège été un événement magnifique et j'aimerais encore une fois remercier les organisateurs et les enseignants.

M. O. Golaz, conseiller municipal : Pour répondre en partie à Mme Joerchel Anhorn en ce qui concerne l'harmonisation des horaires scolaires, un rapport intermédiaire a été transmis à la Municipalité qui en a pris acte dernièrement, mais c'est clair que nous travaillons sur le sujet, mais que pour la rentrée scolaires 2005-2006, nous ne pourrons pas mettre en place déjà l'harmonisation des horaires scolaires.

M. Ch. Widmer (rad.) : Hier au soir, comme l'on fait d'autres d'entre nous, je me suis rendu à l'aula du groupe scolaire de La Plaine à Chavannes pour assister à la présentation du projet d'achat des réseaux de l'Entente intercommunale SIE.

Un document fort intéressant nous a été remis. Une partie importante des éléments qu'il contenait ont été repris par les divers intervenants chargés de présenter le projet.

L'un des tableaux qui figure à la page no 2 révèle que, en fonction des difficultés rencontrées, la commune de Chavannes a vendu 300 des 348 actions SIE SA qu'elle détenait. Ces 300 actions ont été acquises par la société SIE SA elle - même.

- **1^{ère} observation** : il me semble que notre Conseil n'a pas été informé de cette transaction.
- **2^{ème} observation** : il me semble que la vente et l'achat d'actions SIE SA sont exclusivement réservés aux quatre communes, selon les statuts de la société SIE SA.

En fonction de ce qui précède, vous comprendrez que je souhaite poser deux questions, soit :

- **1^{ère} question** : si je me suis trompé et qu'une communication a été faite au Conseil communal, merci de m'en indiquer la date et le contenu.
- **2^{ème} question** : est - il possible d'obtenir les documents qui fixent les modalités de transferts d'actions SIE SA ?

Sachant l'imminence de la venue du ou des préavis relatifs à d'achat des réseaux de l'Entente intercommunale SIE, il me serait agréable d'obtenir les réponses pour le prochain de nos Conseils.

Mme A. -M. Depoisier, syndique : Afin de rassurer M. Widmer déjà ce soir, je vais lui donner un début de réponse. C'est vrai que le SIE SA ne souhaite pas dans ses statuts avoir d'autres actionnaires.

Par contre, dans ces statuts, il est prévu que SIE SA puisse acheter 10 % du total des actions . Or, il y 3'000 actions au total entre les 4 communes et la Commune Chavannes-près-Renens en a vendu 300 à SIE SA.

Je crois pouvoir vous dire qu'une communication a été faite, je vais vérifier, mais je suis sûre que c'était dans un rapport de gestion, parce que c'était un événement important à ce moment-là. C'était au moment des difficultés financières de la Commune de Chavannes-près-Renens. Je pense que Chavannes l'a fait aussi d'une manière publique, puisque son Conseil communal a dû intervenir. Il faut savoir aussi qu'il existe une convention entre actionnaires et que cette dernière va aussi être modifiée par la vente des réseaux des communes à SIE SA.

Mais, on vous mettra tout cela par écrit la prochaine fois, parce que cela est très important, car il faut que les choses soient très claires sur le fonctionnement de cette SA.

M. le Vice-Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

M. le Vice-Président : Je vous remercie pour votre travail et vous souhaite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bonnes vacances d'été et je vous attends toutes et tous, sous la présidence de M. Roland Divorne, pour notre rentrée le jeudi 8 septembre 2005, dans cette même salle.

**La séance est levée à
23h05**

Le Vice-Président :

J. Studer

La Secrétaire :

R. Joliat